

# Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



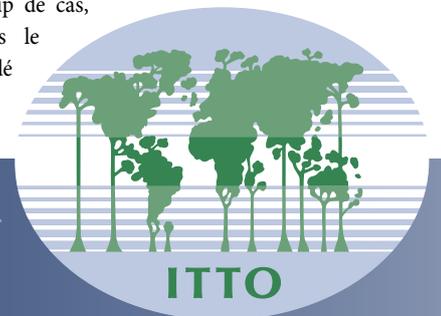
## Comment se mériter leur confiance?

**L**A CONFIANCE est une ressource rare et précieuse, laborieusement gagnée, facilement perdue et difficile à témoigner. C'est une monnaie d'assez peu de valeur dans les périodes troublées que nous vivons, bon nombre d'entre nous n'osant pas faire confiance à nos politiciens, nos généraux, nos comptables ou même, parfois, nos voisins. Pouvons-nous faire confiance à nos forestiers?

Dans cette édition d'AFT nous présentons plusieurs articles qui montrent comment encourager une réponse affirmative à cette question. Mario Loayza (page 3) décrit de manière assez détaillée le processus grâce auquel un projet de l'OIBT s'allie la confiance des communautés indigènes Ashaninka dans l'Amazonie péruvienne. Les Ashaninka, écrit-il, "sont des gens très pacifiques

mais extrêmement méfiants; par conséquent, le mieux est d'établir des relations horizontales ou participatives". Les responsables du projet résident à long terme dans les communautés, où ils "sont devenus des amis et des partenaires qui vivent aux côtés des autochtones et constituent un lien de confiance avec le monde extérieur".

Les forêts où vivent les Ashaninka font l'objet d'une exploitation forestière exceptionnelle. Dans beaucoup de cas, les bûcherons, connus sous le nom d'aguaneros, ont accédé illégalement à la ressource en forgeant de bons rapports



**A l'intérieur** ▶ autochtones et foresterie ▶  
PME et formation ▶ services des écosystèmes ...

# Table des matières

## ... Suite de l'éditorial

**Le changement de l'intérieur . . . . . 3**

**Encourager les petits  
opérateurs à élargir  
leur horizon . . . . . 7**

**Pour services rendus . . . . . 11**

**Gestion de la lutte contre  
le feu aux Philippines . . . . . 15**

**Regain des exportations . . . . . 16**

**Participation à la lutte  
contre la désertification . . . . . 17**

## Rubriques

**Rapport de bourse . . . . . 19**

**Conférences . . . . . 22**

**Ouvrages parus récemment . . . . . 26**

**Quoi de neuf sous les  
tropiques ? . . . . . 28**

**Formation . . . . . 29**

**Réunions . . . . . 30**

**Point de vue . . . . . 32**



**Rédacteur** Alastair Sarre  
**Traduction** Yvonne Cunningham  
**Mise en page** Justine Underwood  
**Base de données** Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 12.300 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization  
International Organizations Center – 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku  
Yokohama 220-0012 Japan  
t 81-45-223 1110  
f 81-45-223 1111  
tfu@itto.or.jp  
www.itto.or.jp

**Couverture** villageois Ashaninka en Amazonie péruvienne.  
Photo: R. Guevara

avec des chefs de la communauté, et ont eux aussi considéré le projet d'un oeil soupçonneux. Selon Loayza, "Au début, les aguaneros ont cru que le projet était contre eux, même ceux qui traitaient plus ouvertement avec les communautés. Il n'en était rien; les aguaneros représentent un lien avec le marché et, par conséquent, un partenaire essentiel pour la réalisation de l'aménagement forestier durable". Le projet a encouragé des aguaneros à s'impliquer dans le processus de légalisation de la production de bois dans la région, lequel exige la mise au point de plans de gestion; c'est ce que le projet aide à réaliser afin de permettre aux communautés d'assumer elles-mêmes un rôle de plus en plus prépondérant.

Peltonen et Leppänen (page 7) nous font connaître un autre type de relations où il est souvent nécessaire d'acquiescer la confiance: celle qui peut s'installer entre les instituts de formation forestière et les petites et moyennes entreprises (PME). Au Honduras, ces PME considéraient l'école nationale des sciences forestières (ESNACIFOR) comme un concurrent parce qu'elle exploitait ses propres scieries et ateliers de menuiserie, avec ses propres magasins, et possédait 4000 hectares de forêt; en outre, ses cours n'étaient pas suffisamment axés sur les besoins des petites entreprises pour les attirer. Or avec l'aide d'un projet OIBT, ESNACIFOR a commencé à éliminer les barrières entre elle et les petits entrepreneurs en leur offrant des formations plus adaptées à leurs besoins et de structure plus souple et, entre autres, en facilitant la création d'une coopérative.

Ce même projet a facilité un processus semblable en vue d'établir la confiance entre le centre de formation des industries et les entrepreneurs locaux du Ghana. Au début du projet, les entrepreneurs se méfiaient du centre et doutaient de l'utilité d'une instruction formelle; à la fin du projet, les bénéficiaires ont demandé que le programme continue.

La confiance est un sentiment qui doit être mérité et la meilleure manière de l'attirer est de faire preuve de cohérence, d'honnêteté et de transparence. C'est pourquoi il en est fait grand cas dans le secteur forestier—la transparence y a rarement été un point fort—et aussi pourquoi elle est d'une telle importance. La foresterie est un processus de longue haleine qui, de plus en plus, se déroule sur la base de négociations entre une foule diversifiée de parties prenantes. Ces négociations aboutiront aux meilleurs résultats si elles sont conduites dans une atmosphère de confiance, qui peut mettre des années à s'établir.

A part le temps et la patience nécessaires, les agences et les projets de développement peuvent tenter d'autres actions: Nguingiri (page 32), par exemple, recommande le recours à un médiateur durant les négociations relatives aux plans de gestion forestière. Il propose également une démarche sans doute plus importante, à savoir que les habitants des localités soient intimement impliqués dans les travaux préparatoires (tels les enquêtes, les inventaires, etc.) de l'élaboration des plans de gestion, car leur participation aiderait à les préparer pour les futures négociations, tout en présentant l'occasion d'établir des relations.

De même, la confiance est indispensable au niveau international. Les négociations pour un accord international sur les bois tropicaux devant faire suite à celui de 1994 étaient sur le point de démarrer lorsque la version anglaise de la présente édition du bulletin était chez l'imprimeur. Mais rappelons qu'il y a une décennie, à l'issue des négociations de l'Accord de 1994, un délégué (Andrew Bennett du Royaume-Uni) a fait observer dans un entretien avec l'AFT (Vol.3No3) que le processus de négociation avait ouvert "des brèches et créé certaines tensions dans l'Organisation. La dernière session de renégociations a été particulièrement traumatisante et nombreux sont ceux qui en sont revenus mécontents; il y a des ponts à reconstruire; nous devons renforcer le consensus et réapprendre à nous faire confiance les uns aux autres".

La plupart des délégués conviendront que cette confiance a été en effet reconstruite au cours des dernières années; les sessions du Conseil se distinguent à la fois par leur harmonie et par la manière dont elles ont exécuté le programme énergétique de l'Organisation.

C'est de bon augure pour les négociations, mais cela ne suffira pas. Pour relever les défis du futur, l'OIBT devra être plus forte et plus créative et dynamique qu'elle ne l'a jamais été. Une tâche ardue attend les négociateurs: façonner cet accord—qui nécessitera un esprit novateur—sans détruire le lien de confiance que ses membres ont établi.

**Alastair Sarre**

**Les communautés autochtones d'Amazonie péruvienne peuvent être habilitées à mettre en oeuvre leurs propres concepts du développement durable**

par Mario Loayza Villegas

EDMAR

Av. Julio Vega Solis X-39  
Chorrillos, Lima, Pérou  
Edmar2@terra.com.pe



**Une valeur élevée:** ces femmes Ashaninka, membres d'une association des mères, examinent un semis de cèdre (*Cedrela odorata*) produit dans la pépinière de leur communauté. Photo: R. Guevara

**C**ET ARTICLE est fondé sur l'expérience acquise lors des travaux effectués avec sept collectivités autochtones du groupe ethnique Ashaninka vivant pour la plupart le long du fleuve qui arrose la vallée du Pichis, dans la zone centrale de la forêt ombrophile péruvienne.

Cette vallée est en train de se déboiser progressivement à mesure que la frontière agricole traverse des terres qui ne sont pas toujours adaptées à l'agriculture. La colonisation par des fermiers immigrés et sans terres et leur établissement près des routes et des ports ont eu des incidences majeures sur les communautés traditionnelles et leurs économies. Ces nouveaux centres de population sont les cibles d'un commerce intermédiaire (licite et illicite) en toutes sortes de biens et services. Ces commerçants achètent le bois et d'autres produits forestiers, des poissons et des animaux domestiques, participent à l'occasion au trafic international de la drogue, et revendent des produits d'autres régions.

**Ces bûcherons ont recours à des méthodes extrêmement sélectives, ne coupant que les meilleurs arbres, et leurs techniques d'abattage endommagent énormément les sols et la végétation résiduelle ... A dire vrai, la pauvreté force les communautés indigènes à permettre, voire à encourager, ces pratiques**

Les bûcherons, connus localement sous le nom d'*aguaneros*, ont d'abord récolté tous les stocks d'acajou (*Swietenia macrophylla*, appelé localement *aguano*) disponibles dans cette zone, avant de s'attaquer au cèdre (*Cedrela odorata*). Plus récemment, ils ont prélevé l'ishpingo (*Amburana cearensis*) et sont en train d'abattre les derniers arbres de tornillo (*Cedrelinga catenaeformis*) qu'ils trouvent encore dans la zone. Ces bûcherons ont recours à

des méthodes extrêmement sélectives, ne coupant que les meilleurs arbres, et leurs techniques d'abattage endommagent énormément les sols et la végétation résiduelle.

A dire vrai, la pauvreté force les communautés indigènes à permettre, voire à encourager, ces pratiques. C'est un cercle vicieux dans lequel les besoins humains et la dégradation de l'environnement s'entretiennent mutuellement. Pour sortir de ce piège, les communautés doivent acquérir la capacité technique d'assumer le contrôle de leurs ressources forestières, ce en quoi une assistance de l'extérieur peut les aider—et peut en fait être indispensable.

À cet effet, le projet OIBT PD 14/98 REV.1 (F): 'Exploitation et reboisement durables des forêts amazoniennes par les communautés indigènes', qui a démarré en juin 2002, avec l'aide financière du Fonds commun pour les produits de base, vise à intégrer les pratiques forestières des populations autochtones dans les systèmes modernes de production afin de tirer davantage de bénéfice de l'exploitation de la forêt au niveau local et de maintenir l'intégrité de l'écosystème forestier. Ce projet fait suite à un projet antérieur de l'OIBT (PD 16/94 REV.1(F)), exécuté en grande partie avec la communauté d'El Milagro (voir dans AFT 4/4 un rapport sur l'état d'avancement de ce projet). Le projet en cours a été mis au point à la demande des communautés autochtones de la région qui travaillent maintenant avec le personnel d'EDMAR (Ecodesarrollo, Medio Ambiente y Reforestacion)—une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif qui joue le rôle d'agence d'exécution officielle du projet (en coopération avec l'Institut national pour les ressources naturelles—INRENA). Le but recherché consiste à incorporer les activités économiques



**Sous abri:** habitation typique des familles des communautés Ashaninka. Photo: R. Guevara

traditionnelles dans le cadre d'un plan d'aménagement forestier durable.

Pour que ce changement puisse avoir lieu, les familles doivent se mettre à la disposition du projet pour qu'elles puissent être initiées aux éléments de la gestion forestière, de la transformation et de la commercialisation. Il y a un risque, cependant, c'est qu'à court terme la pauvreté des ménages est susceptible en fait de s'aggraver parce que les membres des familles sélectionnés ne pourront pas vaquer à leurs occupations productives habituelles; dans une économie de subsistance, un programme de formation de ce type risquerait sans aucun doute de devenir de plus en plus difficile et ses objectifs inaccessibles. Pour éviter cette éventualité, le projet inclut un programme d'incitations économiques favorisant le reboisement avec des espèces de haute valeur et l'introduction de techniques agroforestières afin de compenser le temps que les familles participantes consacrent à la formation.

### **L'environnement initial**

Vers la fin de la dernière décennie, durant une période pré-électorale, le gouvernement national du moment a lancé un certain nombre de projets destinés à introduire l'élevage du bétail dans les communautés amazoniennes qui ne répondaient qu'à un seul critère de sélection: la disponibilité des terres. Le principal "prédateur" de forêt dans la vallée du Pichis pendant cette décennie a sans aucun doute été le projet spécial Pichis Palcazu du ministère de l'agriculture, qui a encouragé un changement d'affectation des terres forestières au profit de pâturages le long de la route desservant la zone d'influence du projet.

Les villageois autochtones sont encore partisans de l'élevage du bétail sur leurs territoires. Mais ils n'en sont empêchés que par un manque de financement car le programme mentionné ci-dessus n'est plus en vigueur. Cependant, l'élevage du bétail n'est pas toujours une utilisation du territoire qui convient dans cette région: des pâturages ont été récemment délimités sur des terres qui devraient être utilisées pour des cultures agricoles, par exemple, même le long des berges du fleuve. Qui plus est, l'élevage du bétail n'a pas toujours permis d'améliorer les circonstances économiques des fermiers: l'élevage du bétail ouvre relativement peu d'emplois sur le terrain, sauf au début de son établissement, lorsqu'il exige des techniciens de l'extérieur.

### **La culture de bien-être social**

Un autre facteur négatif fait obstacle à la promotion de l'aménagement forestier durable, à savoir la culture de bien-

être social qui avait pris racine parmi les communautés à la suite des efforts fournis par le gouvernement pendant la période d'élection vers la fin des années 90. Cette influence a été la plus forte parmi les communautés le plus étroitement liées à l'économie de l'ouest du pays, conduisant certains membres des communautés à penser que le but du projet était de résoudre les problèmes de tous les jours et qu'aucune contribution locale de contre-partie ne leur était demandée. Cette interprétation erronée du concept d'un projet de développement est encore fermement ancrée dans l'esprit de quelques chefs de communauté, dont certains tentent de préserver ou de recouvrer leur influence sur la communauté et de profiter des avantages que leur procurait leur position de chef en administrant les avoirs et les ressources du projet. Par conséquent, le personnel de projet doit continuellement insister sur le véritable objectif du projet: faciliter un processus par lequel les communautés trouveront leurs propres solutions pour planifier l'utilisation de leurs terres communales, y compris les forêts, et tirer le maximum d'avantages de la récolte des produits de valeur qu'elles peuvent obtenir de ces ressources.

### **Le climat politique**

Le climat politique qui régnait au début du projet est également un facteur important qui, dans une certaine mesure, a entravé la promotion de l'aménagement forestier durable auprès des communautés. L'Association des peuples Ashaninka de Pichis (Asociación de Nacionalidades Asháninkas del Pichis—ANAP) avait engagé son soutien aux autorités locales et régionales pour les élections régionales et municipales du district de Puerto Bermudez. Le maire en exercice de la zone voulait être réélu; c'était l'un des chefs de l'ANAP mais il se présentait sans l'appui de l'Association. Ses militants et défenseurs recherchaient des alliés pour leur campagne politique et, pour promouvoir leurs propres campagnes électorales, ont eu recours à des discussions concernant le projet, dont l'objectif était de coordonner des plans de gestion forestière et la participation des communautés. Les rapports s'en sont trouvés quelque peu faussés. La situation est en train de se redresser grâce à des réunions entre les sept communautés participantes et leurs chefs ainsi qu'à la participation d'EDMAR au Congrès de l'ANAP.

### **Exploitation forestière illégale**

Aux termes de la loi forestière du Pérou, tous les permis d'exploitation forestière doivent être accompagnés d'un plan de gestion approuvé par l'INRENA. Bien qu'aucune des 108 communautés Ashaninka de la vallée du Pichis n'ait de plan de gestion forestière approuvé, on peut voir tous les jours sur les routes des camions qui transportent le bois.

Les bûcherons négocient la vente de grumes avec les chefs des communautés ou directement avec les chefs des familles dont les fermes contiennent des arbres d'espèces recherchées. Dans l'un ou l'autre cas, le prix payé est dérisoire. Pire encore, les bûcherons trouvent divers moyens même de réduire le prix modique qui leur est demandé. Par exemple, ils prélèvent un volume de bois plus grand que celui convenu (et payé)—parce que les communautés n'ont pas les compétences nécessaires pour mesurer le volume de bois quittant leurs terres. Qui plus est, les bûcherons pénalisent souvent les communautés ou leurs membres en refusant des arbres abattus présentant des défauts ou en réduisant le montant payé par pied-planche à cause de défauts dans le bois; ils insistent souvent aussi pour payer le

même montant par pied-planche pour toutes les espèces, y compris les espèces de valeur qui sont devenues rares.

Il y a également eu des cas de connivence entre les bûcherons et les chefs de communauté impliqués dans des activités d'exploitation forestière illégale. Les bûcherons se sont montrés disposés à effectuer des paiements anticipés pour de futurs prélèvements et traitent en général les chefs de communauté avec beaucoup d'amabilité. Les contrats signés sans l'approbation de la communauté ont porté préjudice à l'exécution du projet.

## **De l'amitié à la coexistence**

Les Ashaninkas sont des gens très pacifiques mais extrêmement méfiants; par conséquent, le mieux est d'établir des relations horizontales ou participatives de sorte que les communautés puissent épouser les objectifs de l'action proposée et qu'elles aient le sentiment d'exécuter les tâches dans leur propre intérêt. Dans le meilleur des cas, elles considéreront des étrangers comme des défenseurs favorisant les intérêts de la communauté.

Au début du projet, cette méfiance se manifestait très nettement dans cinq des sept communautés. EDMAR travaillait avec les deux autres depuis plusieurs années, ce qui avait permis à son personnel de comprendre les valeurs et les coutumes traditionnelles et d'observer aussi l'évolution de certaines de ces valeurs et coutumes chez les jeunes. Afin de contribuer à renforcer la confiance des habitants, des ateliers participatifs sur la planification du développement des forêts ont été menés pour chacune des sept communautés. L'idée de départ c'était que chacun avait le droit d'influer sur les décisions qui devaient le toucher. Par conséquent, si un projet d'aménagement forestier durable devait être mis en oeuvre, il fallait organiser un forum où toutes les parties prenantes auraient la possibilité de faire valoir comment elles envisageaient les plans et les engagements à prendre pour atteindre les objectifs.

Ces ateliers ont mis en évidence les connaissances des communautés sur la forêt, les problèmes socio-économiques qu'elles devaient affronter, leurs propres faiblesses en matière de gestion forestière et les avantages potentiels de leurs actions pour leurs enfants et petits-enfants. Les communautés Ashaninka ont une parfaite connaissance de leurs montagnes, des chemins, des ravines et des cours d'eau. Elles connaissent leurs *purmas* (ou forêts secondaires), les minerais qui procurent aux animaux des forêts le sel dont ils ont besoin, les endroits où ils se baignent et s'abreuvent, les saisons pour la récolte de fruits, les époques de gemmage et les meilleurs jours pour l'abattage de bambou et d'arbres. Elles savent quelles herbes utiliser pour soigner leurs maladies ou guérir des blessures, et comment neutraliser les effets des venins des animaux qui partagent leur environnement. Pendant le projet, les habitants se sont rendu compte qu'ils en savaient autant, sinon plus, au sujet de la gestion des forêts que les forestiers qui les aidaient; ils ont également compris que le succès du projet dépendait d'eux et qu'ils devraient donc le considérer comme leur appartenant.

## **Le rôle des facilitateurs**

La planification participative de la gestion forestière est un processus complexe mais viable s'il est entrepris sous la responsabilité d'un technicien métis qui vit et travaille côte à côte avec les habitants dans leur environnement, et non



**Ebauche d'un plan:** planification d'un inventaire forestier par des membres de la communauté Ashaninka de Bélem et des animateurs du projet. Le massif en question compte plus de 7000 hectares de forêts, pour la plupart non exploitées. Photo: R. Guevara

celle d'un technicien venu d'ailleurs qui doit s'en retourner à la ville peu de temps après son arrivée dans la communauté parce que sa présence y est demandée. Un technicien est plus susceptible de réussir à engager un processus participatif s'il connaît par leur nom bon nombre des enfants et des anciens de la communauté, même s'ils ne travaillent pas avec lui, et s'il s'est mérité la confiance des membres de la communauté au point où ils se sentent libres de lui faire part de leurs connaissances et de leurs espérances.

*Un technicien est plus susceptible de réussir à engager un processus participatif s'il connaît par leur nom bon nombre des enfants et des anciens de la communauté, même s'ils ne travaillent pas avec lui, et s'il s'est mérité la confiance des membres de la communauté au point où ils se sentent libres de lui faire part de leurs connaissances et de leurs espérances.*

Les employés d'EDMAR vivent au sein des communautés et se rendent à la ville dans leurs familles une fois par mois pour une semaine. Ils travaillent avec les membres de la communauté qui sont disposés à le faire et qui comprennent de plus en plus de femmes et de jeunes. Ils parlent constamment de gestion forestière et de reboisement, et partagent les aspirations et les problèmes des habitants. Etant donné que la plupart des anciens et des femmes n'ont qu'une connaissance limitée de l'espagnol, il est essentiel que la communication se fasse en langage Ashaninka; le succès dépendra de l'aisance avec laquelle les animateurs du projet le parlent. Désormais, ce ne sont plus des étrangers. Ils sont devenus des amis et des partenaires qui vivent aux côtés des autochtones et constituent un lien de confiance avec le monde extérieur et les ressources du projet.

## **L'organisation des femmes**

Le projet a constaté d'importantes lacunes dans l'organisation des femmes des communautés, car il n'y avait que le Club des mères de Mankaretoiteri dans la communauté d'El Milagro; aucune des autres communautés n'était parvenue à réaliser quelque niveau d'organisation parmi les femmes. Dans toutes les communautés, les femmes ont exprimé le besoin de mettre sur pied leurs propres clubs des mères, mais leurs efforts dans ce sens sont limités du fait que très peu d'entre elles ont le minimum de connaissances nécessaires pour fonder une organisation et la faire reconnaître officiellement. En vue de compléter et de renforcer la gestion durable des forêts sur les territoires de ces communautés indigènes, les employés

d'EDMAR fournissent l'assistance nécessaire et participent à la formulation d'une proposition de projet qui vise à promouvoir l'écotourisme; la tâche importante de la gestion de ce projet serait confiée aux groupes des mères.

### **Plans d'avenir**

Les principaux centres dont le but est d'attirer la participation des jeunes sont les deux écoles établies dans les communautés d'El Milagro et de Belém. La première promotion de jeunes étudiants d'El Milagro et des communautés avoisinantes est déjà sortie de la première de ces écoles au terme de cinq ans d'études, tandis que la seconde école, ouverte depuis 2002 seulement pour dispenser un enseignement de base du niveau secondaire, s'est trouvée face à un certain nombre de problèmes à cause desquels 16 des 21 étudiants enregistrés ont abandonné leurs études.

Plusieurs réunions d'enseignants et d'étudiants ont été organisées à l'école d'El Milagro pour examiner le développement des activités scolaires. Ce processus devrait, espère-t-on, apporter certains changements comme l'inclusion de la foresterie et de la gestion forestière dans le programme d'étude. Les enseignants et les étudiants ont également exprimé le souhait d'anticiper la mise en place d'un atelier de menuiserie, envisagée à l'origine pour une étape ultérieure du projet; cela permettrait de demander au ministère de l'éducation d'affecter un formateur en charpenterie et menuiserie avant que les activités du projet ne cessent.

Le travail avec les jeunes des communautés a produit des résultats qui sont allés au-delà de toutes les espérances. Actuellement, les 45 jeunes hommes et femmes sélectionnés par leurs communautés comme étant les plus capables se sont investis dans des activités du projet; parmi ceux-ci, au moins 21 pourraient d'ici quelque temps être chargés d'exécuter des plans de gestion forestière dans leurs communautés respectives. Ce nombre augmentera sûrement dans les mois et les années à venir mais, pour le moment, il est encourageant de voir qu'il existe un noyau des chefs potentiels qui associent le développement de leur communauté à l'avenir des forêts.

### **Légalisation de l'exploitation forestière**

Les mauvaises affaires offertes par des aguaneros aux Ashaninkas ont fait l'objet de discussions lors de réunions tenues avec les sept communautés participantes et des mesures ont été prises pour redresser la situation. Chaque communauté a maintenant recours à des techniciens formés par le projet pour calculer les volumes. Un prix minimal de 0,065\$/EU/pied-planche et de 0,075\$/EU/pied-planche a été fixé, respectivement pour le bois d'oeuvre et pour des espèces de valeur telles que le cèdre, l'acajou, l'ishpingo et le tornillo. Deux des communautés ont accepté de ne vendre aucun bois jusqu'à ce qu'elles aient obtenu leurs permis d'exploitation forestière.

Dans un cas, un jeune homme de la communauté a été mandaté auprès des familles pour les informer des incidences du projet sur les contrats d'exploitation forestière. Une fois mise au courant de la situation, la communauté en question a remplacé ses chefs, lesquels étaient de connivence avec des aguaneros au sujet d'accords d'exploitation; elle a simplement accepté de fournir le volume de bois de ses forêts correspondant aux paiements anticipés qu'elle avait reçus.

Au début, les aguaneros ont cru que le projet était contre eux, même ceux qui traitaient plus ouvertement avec les communautés. Il n'en était rien; les aguaneros représentent un lien avec le marché et, par conséquent, un partenaire essentiel pour la réalisation de l'aménagement forestier durable. De nombreux aguaneros ont été introduits dans le processus lancé par le projet: ils savent maintenant que l'établissement et l'approbation de plans de gestion faciliteront considérablement leur commerce, le légalisant et réduisant ainsi le besoin de contourner les lois ou d'essayer de suborner les autorités pour pouvoir transporter leur bois.

### **L'évolution du paysage communautaire**

Dans le passé, de nombreux membres des communautés considéraient la forêt comme une ressource naturelle librement accessible qui n'attendait que d'être récoltée pour le bien des communautés, sans se rendre compte que cette ressource se dégradait et s'épuisait. Même de nos jours, les anciens les plus âgés pensent que si un arbre peut être vendu, il devrait être vendu, où qu'il se trouve, même si c'est le dernier spécimen de l'espèce qu'il reste dans la région.

Les jeunes, d'autre part, comprennent que les forêts dont ils hériteront un jour s'épuisent et qu'il faut mettre un frein à leur destruction. Ils sont à la recherche de moyens susceptibles de les faire participer aux changements qui se produisent continuellement dans le monde autour d'eux. Ils savent que l'épuisement des ressources naturelles, sans souci des conséquences, n'est pas dans leur intérêt à long terme. Ils encouragent donc les membres adultes de leurs communautés à introduire des changements dans leur habitudes, ce dont le projet peut se servir pour créer une culture d'aménagement forestier durable.

L'élimination progressive de l'exploitation forestière illégale est un des objectifs à court terme du bureau local de l'INRENA auquel le projet apporte son concours. Elle peut être réalisée en coopération avec l'ANAP, si cette organisation accepte d'appliquer et de faire respecter une politique à cet effet par les membres des communautés. A notre avis, c'est tout à fait probable, parce que de nombreux habitants commencent à prendre conscience du fait que chaque arbre illégalement abattu leur fait perdre un peu plus de leur territoire, de leur culture, de leur paysage, de leur histoire et de leur avenir. La dégradation des forêts et le déboisement ne seront pas enrayés du jour au lendemain, parce que les forces économiques qui les sous-tendent sont trop puissantes. Le projet ne réussira pas non plus immédiatement à organiser et former les communautés; il faudra probablement attendre de nombreuses années avant que les communautés ne soient à même d'assumer véritablement la responsabilité du processus et de décider du rôle que joue la gestion forestière durable dans l'éventail des options d'utilisation des terres qui leur sont ouvertes. Néanmoins, la mise en place de processus efficaces pour le développement communautaire accroîtra la capacité des communautés de profiter davantage de la valeur de leurs ressources et de faire leurs propres choix en connaissance de cause sur la manière dont ces ressources sont utilisées.

# Encourager les petits opérateurs à élargir leur horizon

**Gagner la confiance des entrepreneurs est un défi majeur pour les instituts de formation des secteurs liés aux forêts et au travail du bois**

par **Jorma Peltonen**  
et **Kari Leppänen**

HCG Environment

PO Box 1300

00101 Helsinki, Finlande

[www.hcg.helsinki.fi](http://www.hcg.helsinki.fi)

[jorma.peltonen@hcg.helsinki.fi](mailto:jorma.peltonen@hcg.helsinki.fi)

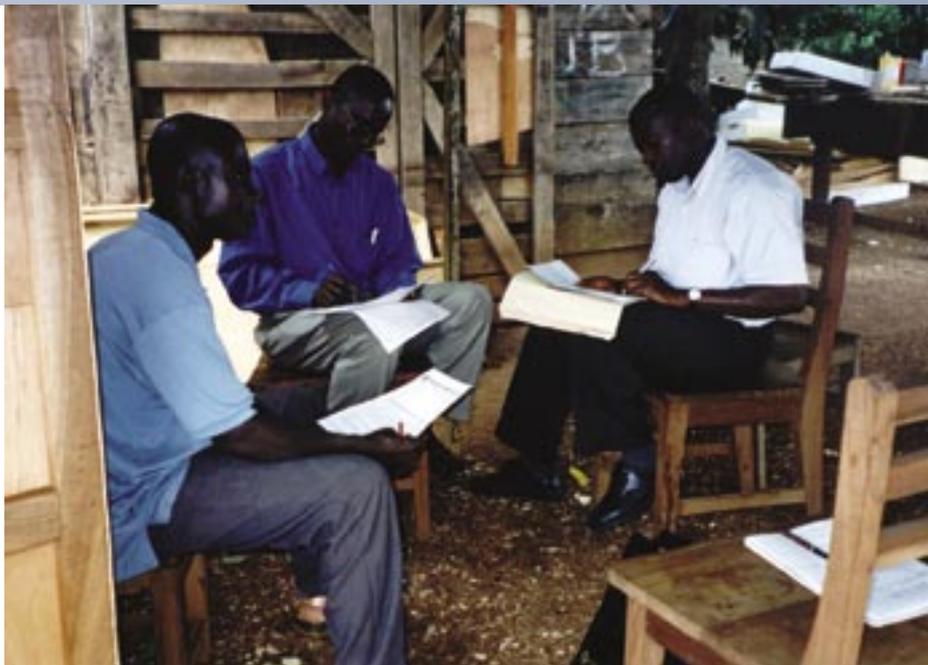
[kari.leppanen@hcg.helsinki.fi](mailto:kari.leppanen@hcg.helsinki.fi)

UN DES objectifs primordiaux du programme d'action de l'OIBT est de renforcer la capacité des services gouvernementaux, du secteur privé et des organismes non gouvernementaux et locaux de gérer les forêts et les ressources qui en sont tirées. Le développement des ressources humaines et le renforcement des institutions par des activités de formation portent donc sur des questions qui se recoupent et facilitent le progrès dans tous les domaines de travail de l'OIBT.

Un projet OIBT intitulé 'Édification de moyens de formation en planification et gestion des industries forestières dans les pays membres producteurs de l'OIBT (PD 13/95 REV.3 (1)) a été mis en oeuvre par FTP International Ltd (qui fait maintenant partie de HCG Environment) basé à Helsinki. Son but était de renforcer, dans les pays tropicaux, les capacités des instituts de formation de planifier et de dispenser des formations axées sur les entreprises de l'industrie forestière. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants:

- mettre au point les programmes d'étude d'instituts d'enseignement sélectionnés dans les pays membres producteurs en vue de dispenser une formation plus poussée en matière de planification et de gestion de certaines industries forestières;
- améliorer, dans les pays membres producteurs OIBT participant au programme, la capacité des ressources humaines en matière de planification et de gestion de certaines industries forestières et en matière de planification et de gestion de cours de formation dans ces domaines; et
- produire le matériel pédagogique nécessaire pour dispenser des cours de formation sur la planification et la gestion de certaines industries forestières.

La première phase du projet a été mise en oeuvre en 1998-99 et la seconde, en deux phases, en 2000-2001 et 2003 (14+7 mois). Dans la première phase, une enquête a été menée auprès des instituts de formation de l'industrie forestière des pays producteurs membres de l'OIBT. Ceux qui ont répondu ont été priés de faire une analyse institutionnelle de leur propre organisation et d'évaluer leurs besoins en matière de formation. Deux ateliers d'orientation ont alors été organisés: l'un au Honduras pour les pays hispanophones participants (Pérou, Bolivie, Equateur, Honduras, Colombie et Panama), et l'autre en Malaisie pour les pays anglophones participants (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Fidji, Ghana, Indonésie, Malaisie et Thaïlande). La formation dispensée portait sur des domaines tels que la gestion des industries forestières, en se concentrant particulièrement sur le développement des petites et moyennes



**L'enquête:** les instructeurs du Centre de formation des industries du bois (WITC) rassemblent les données sur les petites et moyennes entreprises de Kumasi (Ghana). Photo: J. Kiuru

entreprises (PME), et sur la gestion du cycle de projets. Au cours de ces ateliers, et avec l'appui du personnel du projet, les stagiaires ont élaboré leurs propres propositions de projet sur la façon dont ils pourraient organiser et développer une formation plus poussée visant l'industrie forestière de leurs propres pays. Sur la base de la qualité et de la pertinence de ces plans, deux instituts ont été sélectionnés en vue de poursuivre le projet: l'Universidad Nacional Agraria La Molina à Lima (Pérou) et l'université des Philippines à Los Baños (Philippines).

Au Pérou, le projet de formation plus poussée en matière de planification et de gestion des PME a été conçu et mis en oeuvre à l'intention des fabricants de meubles de la zone industrielle de Villa El Salvador à Lima. La formation mettait l'accent en particulier sur les aspects de gestion financière, planification de la production, contrôle de la qualité, conception et vente des meubles produits par les PME.

Aux Philippines, le but consistait à développer la capacité des communautés tributaires des forêts de créer des PME dans des zones pilotes sélectionnées. Une importance particulière a été accordée à l'identification de projets d'opérations appropriées comme la fabrication de meubles et la transformation du rotin, l'évaluation des capacités d'entreprise des communautés, les aspects financiers, le développement de plans d'affaires, la recherche de marchés et les possibilités d'opérer en se regroupant.

L'exécution des projets au Pérou et aux Philippines s'est déroulée comme prévu. Cependant, les agences d'exécution nationales n'ont pas réussi, ni dans un pays ni dans l'autre, à trouver les fonds nécessaires pour prolonger les activités au niveau national et n'ont donc pas été à même de poursuivre les activités une fois le projet achevé. On ne peut donc pas considérer que ces projets étaient durables et leur impact a été moins sensible que prévu. Cette leçon a influencé le développement des plans pour la phase suivante du projet et l'accent été mis sur des actions qui aideraient à garantir la suite des activités après l'achèvement formel du projet.



**Un atelier de travailleurs:** un groupe d'entrepreneurs de Siguatepeque et les instructeurs d'ESNACIFOR pendant un exercice de formation. Photo: J. Peltonen

## Les expériences du Honduras et du Ghana

La seconde phase du projet était fondée sur le choix de projets nationaux au Honduras et au Ghana. Dans le premier cas, le projet avait son siège à l'école nationale des sciences forestières (Escuela Nacional de Ciencias Forestales—ESNACIFOR) à Siguatepeque, sous l'intitulé 'Formación de los recursos humanos en planificación y gerencia de las industrias forestales de Honduras' (Formation des ressources humaines en matière de planification et de gestion des industries forestières au Honduras). Au Ghana, le projet choisi s'intitulait 'Village du bois pour les petits fabricants de meubles à Kumasi (Ghana)' et s'est déroulé au Centre de formation des industries du bois (WRC), l'établissement relevant de la Commission forestière du Ghana. La création du village du bois à Kumasi a également bénéficié d'un autre projet OIBT (PD 46/96 REV.2 (1)).

Au Honduras comme au Ghana, les projets avaient pour objectif de soutenir la constitution de groupements d'industries forestières d'échelle petite à moyenne en vue de promouvoir la collaboration mutuelle des entrepreneurs. Les deux instituts n'ayant qu'une expérience limitée des services à fournir à des entrepreneurs, tout l'exercice a dû commencer par gagner l'adhésion des intéressés et leur confiance envers les instituts de formation. Le rôle de l'équipe chargée d'exécuter le projet OIBT PD 13/95 REV.3 (1) consistait à faciliter la tâche des deux instituts et à les conseiller, à leur fournir un soutien adéquat pour le renforcement des capacités (par exemple la mise au point d'un cursus, la production de matériel pédagogique et une formation en matière de compétences pédagogiques et techniques), ainsi qu'à surveiller l'exécution des projets nationaux.

*Au Honduras comme au Ghana, les projets avaient pour objectif de soutenir la constitution de groupements d'industries forestières d'échelle petite à moyenne en vue de promouvoir la collaboration mutuelle des entrepreneurs. Les deux instituts n'ayant qu'une expérience limitée des services à fournir à des entrepreneurs, tout l'exercice a dû commencer par gagner l'adhésion des intéressés et leur confiance envers les instituts de formation*

### Honduras

ESNACIFOR a été établie en 1969. Malgré son nom, c'est aujourd'hui une école véritablement internationale: ces dernières années, plus de la moitié des étudiants de ses cours 'dasonomo' de trois ans, ou de 'forestier' de quatre ans, étaient originaires de pays étrangers, principalement de pays voisins

d'Amérique centrale mais également des Caraïbes (surtout de la République dominicaine), d'Amérique du Sud et même d'Afrique. Les stages de formation d'ESNACIFOR ont également attiré une forte participation internationale.

La réputation internationale d'ESNACIFOR est due principalement à sa démarche pratique de l'enseignement et de la formation forestière, qui est extrêmement différente de celle adoptée par la plupart des universités de la région. ESNACIFOR jouit également d'un respect extraordinaire au niveau national, comme en témoigne le fait qu'elle est représentée sur un billet de banque du Honduras (le billet de 100 lempiras)—sans doute la seule école forestière au monde à être ainsi honorée. ESNACIFOR joue également un rôle important dans la petite ville de Siguatepeque, sa base d'origine. Par exemple, elle participe activement aux projets sur l'environnement et aux activités culturelles de la municipalité.

### Créer la confiance

Il existe cependant à Siguatepeque un groupe qui n'a pas pleinement apprécié l'action d'ESNACIFOR—les entrepreneurs forestiers. ESNACIFOR possédant à la fois des scieries et des ateliers de menuiserie, en plus de 4000 hectares de forêt, beaucoup d'entrepreneurs ont considéré que l'école était un concurrent (déloyal). De plus, les entrepreneurs ont estimé que l'enseignement et la formation dispensés par ESNACIFOR n'étaient pas suffisamment axés sur les affaires pour répondre à leurs besoins.

Les relations tendues entre l'école et les entrepreneurs sont démontrées par le fait que très peu d'entrepreneurs ont participé aux premiers ateliers du projet. Leur méfiance s'est manifestée lorsque certains de ceux qui y ont participé n'ont pas voulu signer le formulaire d'inscription; de nombreux entrepreneurs ont également fait preuve de réticences à coopérer et à partager des informations. Néanmoins, grâce aux efforts du personnel du Centre de formation d'ESNACIFOR (Centro Integrado de Capacitación Forestal—CICAFOR), et avec l'aide des animateurs du projet, ces rapports se sont sensiblement améliorés au cours du projet. Durant la dernière année d'exécution, les entrepreneurs qui ont participé aux cours de formation ont été de plus en plus nombreux et leurs réactions à l'enseignement dispensé ont permis d'en faire une évaluation très positive.

L'autre groupe ciblé par le projet, ECASUL, était une coopérative de cinq PME forestières de San Pedro Sula. Dans le passé, les membres d'ECASUL avaient fait quelques expériences malheureuses de coopération tentée par des projets. Leur coopération laissait donc à désirer dès le début du projet.

### Résultats

Au cours de l'atelier final de suivi interne du projet, les résultats ci-dessous ont été consignés:

- instauration, pour la première fois, d'une coopération formelle des PME de l'industrie forestière grâce à la création de la coopérative COTRAMASIL qui, au moment de cette instauration, rassemblait 25 PME mais était également ouverte à de nouveaux membres;
- meilleure qualité dans la conception et la finition des produits des PME faisant partie de COTRAMASIL grâce à la formation reçue;
- renforcement de la coopération entre les PME d'ECASUL grâce à la construction d'un séchoir solaire. Les séchoirs

permettent très naturellement de développer la coopération car ils encouragent les achats collectifs de bois; ce séchoir, de conception simple, a été construit avec des matériaux locaux et ses coûts ont été partagés par le projet et les entrepreneurs;

- meilleure qualité des produits des PME membres d'ECASUL;
- les plans de travail de COTRAMASIL et d'ECASUL pour 2004 incluent l'achat collectif des matières premières. S'agissant du bois, c'est un progrès considérable en faveur de l'aménagement forestier durable, étant donné que de nombreuses PME du Honduras qui utilisent les bois durs tropicaux fonctionnent actuellement avec du bois illégal;
- amélioration considérable de l'image d'ESNACIFOR en tant que dispensatrice d'assistance technique et de formation aux PME. Les entrepreneurs visitent maintenant l'école régulièrement à la recherche d'information et de contacts, et certains d'entre eux y exposent leurs produits;
- les instructeurs d'ESNACIFOR ont acquis de nouvelles compétences, une assurance et une précieuse expérience pour former des entrepreneurs de niveaux d'éducation très divers, y compris les entrepreneurs de San Pedro Sula qui sont plus exigeants que leurs collègues de Siguatepeque; et
- ESNACIFOR a mis à jour ses programmes de manière à offrir aux PME des cours de formation en dehors de leurs heures de travail officielles. C'est une indication de changement positif dans l'attitude de l'institut envers ses clients et des services qu'il leur offre.

## Ghana

Il existe au Ghana environ 6000 petits fabricants de meubles, pour la plupart implantés à Kumasi; les entreprises familiales privées prédominent dans l'industrie. Les aptitudes requises dans l'industrie du meuble sont en général acquises par un apprentissage, et les ouvriers ayant reçu une formation formelle sont très peu nombreux.

### Développement de groupes

La création et la gestion de coopératives, ou groupements, sont en train de devenir les éléments clés permettant de renforcer les capacités techniques et de gestion des fabricants de meubles, d'échelle micro, petite et moyenne au Ghana. Ce projet pilote s'était donc fixé comme objectif d'accroître la capacité du WITC d'offrir à des entrepreneurs et à des équipes d'entrepreneurs des formations qui encourageraient le regroupement des aptitudes, des produits et des activités commerciales.

Le développement des groupements a démarré en avril 2000 par une étude de base des PME existantes. Sur les 57 entreprises auprès desquelles une enquête a été menée, 24 ont satisfait aux critères de participation. Quatorze de ces dernières ont été sélectionnées pour former deux groupements pilotes de sept membres chacun, à savoir le groupe 'Furniture and Wood Products' Association of Ghana' (FAWAG) et le groupe 'Woodworkers Cluster', l'un et l'autre inaugurés en juin 2001.

Le WITC a conçu un plan détaillé de cours de formation après avoir procédé à une évaluation exhaustive des besoins. Il avait constaté que les entreprises manquaient de compétences à la fois techniques et commerciales dans des domaines tels que le séchage et la préparation des bois débités, le finissage, les techniques de fabrication des meubles, la conception et le dessin

des garnitures, le contrôle de la qualité, l'établissement des prix de revient et de vente, la commercialisation et la comptabilité, et d'autres encore. Ces domaines ont été explorés dans le cadre du projet par l'intermédiaire des cours de formation prévus et offerts aux entreprises membres des groupements.

Comme pour le projet du Honduras, le WITC a tout d'abord eu à surmonter le problème de la méfiance des entrepreneurs à l'égard de l'institut, ainsi que les doutes et les hésitations de l'industrie quant à la formation. Néanmoins, au fur et à mesure de l'exécution du projet, les rapports et la collaboration se sont améliorés.

### Résultats

Au cours de l'atelier final de suivi interne du projet, les résultats ci-dessous ont été consignés:

- amélioration des capacités (aptitudes, connaissances et attitudes) des instructeurs, comme des communications entre membres du personnel. En conséquence, le WITC peut désormais jouer son rôle plus efficacement au sein de la Commission forestière du Ghana;
- plus grande coopération entre les membres des groupements, les associations commerciales et le WITC;
- plus grande sensibilisation des membres des groupements au concept de regroupement;
- amélioration de la réputation du WITC et de ses rapports avec les membres des groupements et d'autres entreprises de la région;

*Ce projet pilote s'était donc fixé comme objectif d'accroître la capacité du WITC d'offrir à des entrepreneurs et à des équipes d'entrepreneurs des formations qui encourageraient le regroupement des aptitudes, des produits et des activités commerciales*

- la formation dispensée a permis au personnel des membres regroupés d'acquérir de plus grandes aptitudes. Le moral du personnel des entreprises membres s'est également amélioré grâce aux meilleures pratiques de gestion adoptées par la direction des entreprises; et
- amélioration de la qualité des produits dans les entreprises de menuiserie qui avaient participé.

La valeur des activités du WITC est démontrée par le fait que les PME bénéficiaires ont demandé que le projet soit poursuivi. En conséquence, le WITC a incorporé les actions nécessaires dans son plan d'affaires, lequel a été approuvé par la Commission forestière. Le WITC est certain que les groupements continueront de se développer et de s'améliorer, parce que leurs membres



Un tapissier au travail prépare les garnitures de meubles à Kumasi (Ghana). Photo: J. Kiuru



**Une place au soleil:** Heidy Vides d'ESNACIFOR s'entretient avec un membre de la coopérative de San Pedro Sula devant le séchoir solaire en construction. *Photo: J. Peltonen*

ont témoigné leur attachement à la collaboration. L'important c'est de voir que leur attitude à l'égard de la formation de leur personnel a changé, comme le met en évidence le fait qu'ils envoient plus volontiers leurs employés suivre des cours de formation.

### **Conclusions et recommandations**

L'approche retenue pour la planification et l'exécution du projet OIBT PD 13/95 REV.3 (1) mettait l'accent sur le rôle de l'institut en tant qu'acteur principal du projet. Elle renforçait l'engagement du personnel de l'institut et, de ce fait, la durabilité du projet. La coopération entre l'institut et le secteur industriel, ainsi qu'à l'intérieur de l'industrie (entre les entrepreneurs) s'en est trouvée consolidée: ESNACIFOR et le WITC ont la certitude que cette coopération se poursuivra après l'achèvement du projet.

Dès le début, la constitution des groupements devrait souligner l'importance de créer de bons rapports et d'instaurer la confiance entre les instituts de formation et les entrepreneurs. Il est essentiel qu'une bonne communication s'établisse entre les entreprises pour garantir le fonctionnement sans heurts des groupements, ceux-ci devant être constitués sur une base locale, et en fonction de similitudes des entreprises quant à leur échelle et leurs méthodes de fonctionnement, ce qui leur permet de coopérer plus activement et matériellement. Les critères pour la sélection des entreprises à regrouper et pour leur participation à la formation devraient être définis dès le départ. L'approche qui a consisté à sélectionner des 'entreprises clés' en leur laissant le soin de trouver d'autres membres à inclure dans le groupement a donné satisfaction au Honduras et a réussi à renforcer la coopération et la communication.

*Dès le début, la constitution des groupements devrait souligner l'importance de créer de bons rapports et d'instaurer la confiance entre les instituts de formation et les entrepreneurs*

Les activités du projet ont beaucoup aidé ESNACIFOR et le WITC à établir et améliorer non seulement leurs rapports avec les PME du bois mais aussi leur réputation, essentiellement parce que la planification des activités de formation dans les deux projets nationaux avait été réellement participative et que les PME avaient reçu exactement le type d'assistance technique et de formation dont elles avaient besoin. Pour gagner la confiance des PME, il est absolument nécessaire que des instituts tels qu'ESNACIFOR et WITC se fixent des objectifs d'assistance technique et de formation clairs et réalistes.

Lorsque des opérateurs qui ont toujours travaillé isolément font les premiers pas vers la coopération, il n'y a aucun moyen pour un étranger de précipiter les choses: les actions peuvent être proposées mais jamais imposées. Les membres d'un groupe doivent se donner le temps de discuter entre eux; il vaut même mieux que les invitations aux réunions et aux cours de formation émanent du groupe lui-même.

On a constaté, au moment de concevoir la formation à dispenser aux membres de groupements, que les questionnaires ne permettaient pas de bien cerner les besoins de groupes hétérogènes comme les petits entrepreneurs. Pour se faire une idée claire des priorités de formation, la question doit être examinée en réunissant tous les intéressés.

Lorsqu'ils offrent leurs services, les instituts de formation devraient mettre l'accent sur les besoins de leurs clients. Tout établissement proposant une formation aux PME doit user de souplesse lorsqu'il fixe les dates et la durée des cours de formation, car un petit entrepreneur peut être dans la situation où il ne peut pas se permettre de perdre même un jour de travail. Les instituts devraient donc être prêts à organiser la formation le soir et pendant le week-end, par exemple. Il faut pour cela prévoir aussi un système de compensation pour le travail supplémentaire des instructeurs de l'institut.

**Les forêts tropicales rendent à la planète de nombreux et précieux services. Les bénéficiaires sont-ils disposés à les rémunérer?**

par Sara Scherr,  
Andy White et  
Arvind Khare

avec le concours de

Mira Inbar et  
Augusta Molnar

Forest Trends

1050 Potomac Street NW  
Washington, DC 20007  
ETATS-UNIS

t 1 -202 -298 3000

f 1 -202 -298 3014

www.foresttrends.org

sscherr@forest-trends.org



**A votre service:** les services que procurent les forêts tropicales sont sans égal pour la protection de la biodiversité. Photo: Iwokrama International Centre for Rain Forest Conservation

**L**ES NOMBREUX services rendus par les écosystèmes forestiers—protection des bassins versants, conservation de la biodiversité et piégeage du carbone, par exemple (voir tableau)—retiennent de plus en plus l'attention non seulement des gouvernements et de l'industrie forestière, mais aussi du grand public. Les gens commencent à prendre conscience des dangers et des coûts auxquels ils seraient confrontés si on laissait les services que rend la forêt se dégrader ou se perdre. La dégradation des forêts et leur conversion peuvent avoir des conséquences sur le plan local, telles que des inondations et des glissements de terrain, mais aussi à l'échelle planétaire, telles que les changements climatiques.

Cette sensibilisation croissante attire l'attention sur les avantages économiques que présentent des écosystèmes forestiers sains et qui jusqu'à récemment ont souvent été tenus pour acquis. En effet, à mesure que les exigences de l'homme se multiplient et que les ressources naturelles se raréfient, ceux qui doivent faire face aux coûts de la dégradation—par exemple les compagnies des eaux, les gouvernements locaux, les assureurs privés et la société dans son ensemble—étudient des moyens qui leur permettraient de réduire ces coûts.

Pour leur part, les propriétaires de forêts commencent à chercher des options pour compenser ce que leur coûte le maintien de forêts saines. L'industrie légale des bois tropicaux cherche de nouvelles manières d'accroître le rapport financier qu'elle tire de ses forêts tout en assurant sa viabilité. Certains groupes écologistes espèrent que les marchés des services des écosystèmes fourniront à la foresterie des revenus supplémentaires suffisants pour concurrencer plus efficacement les autres utilisations des sols—telles les cultures de soja en Amazonie brésilienne ou les plantations de palmiers à huile en Malaisie—et pour financer la restauration à grande échelle des terres forestières dégradées.

À l'échelle planétaire, plusieurs études récentes (par ex. Landell-Mills & Porras 2002) donnent à penser que ces activités ne font encore que débiter et qu'elles restent de portée et d'échelle limitées; elles n'en recèlent pas moins la possibilité de s'amplifier et de se développer pour atteindre le niveau régional, celui d'un bassin hydrographique ou le niveau national. Jusqu'à présent, la majeure partie des activités visant à mettre à l'essai ces dispositifs ont eu lieu dans des pays développés où la science biophysique est souvent plus avancée et où l'existence de cadres juridiques et d'institutions permet le développement de marchés plus élaborés.

Toutefois, en se fondant sur des arguments solides, on peut dire que le besoin de rémunération des services des écosystèmes est le plus grand dans les pays en développement, y compris sous les tropiques. Les pays producteurs commencent donc à étudier leurs intérêts et leurs options dans ces marchés. Que signifient ces options pour les pays tropicaux en développement? Peuvent-ils concevoir et influencer des marchés de manière à en bénéficier équitablement? Ces marchés seront-ils une source importante de fonds additionnels—ou représenteront-ils une chimère de plus qui écartera l'attention d'obligations plus fondamentales?

Les gouvernements des pays industrialisés commencent eux aussi à évaluer leurs propres intérêts et leurs risques. S'attendra-t-on à ce qu'ils prennent à leur charge les coûts de la protection de la biodiversité d'importance mondiale? Leur industrie demeurera-t-elle concurrentielle si celle des pays producteurs se redresse? Seront-ils tenus de financer l'instauration de cadres juridiques et réglementaires dans les pays en développement pour permettre un commerce équitable?

Les communautés indigènes et autres collectivités forestières à faibles revenus ont leurs propres intérêts et préoccupations. Ces marchés seront-ils un expédient de plus pour aliéner leurs territoires traditionnels? Ou ces marchés pourraient-

ils éventuellement servir à sécuriser leurs droits fonciers et accroître leurs revenus?

Le présent article et le rapport sur lequel il se fonde (Scherr *et al.* 2004) ont pour but d'aider les décideurs à étudier ces questions en leur fournissant une évaluation préliminaire de la situation du marché pour les services des écosystèmes et de la manière dont il peut contribuer à la conservation des forêts tropicales. Les données sur ces marchés sont difficiles à obtenir, soit parce qu'elles sont la propriété de quelque entité soit parce que les gouvernements ou les organisations intergouvernementales ne les rassemblent pas. L'analyse se fonde sur le peu de documentation secondaire accessible et sur l'information et des textes communiqués par des collègues du groupe Katoomba qui ont mis sur pied un réseau mondial d'innovateurs pour étudier les marchés des services fournis par les écosystèmes. Une analyse plus approfondie nécessitera un effort organisé pour rassembler de nouvelles données primaires.

*Le commerce sur ces marchés connaît un essor sans précédent; les médicaments produits à partir d'ingrédients découverts dans la forêt représentent une valeur qui se chiffre en dizaines de milliards de dollars par an, mais ces avantages ne profitent que rarement aux populations forestières*

## Types de mécanismes de rémunération

Les nombreux types de marchés et de mécanismes de paiement peuvent être regroupés en quatre catégories: 1) le système de rémunération des propriétaires forestiers privés par les pouvoirs publics destiné à pourvoir au maintien ou à l'amélioration des services rendus par les écosystèmes; 2) un commerce libre réglementé par des seuils et des plafonds; 3) les marchés de gré à gré auto-organisés; et 4) l'éco-étiquetage des produits forestiers ou agricoles, forme indirecte de rémunération des services fournis par les écosystèmes. Il existe de nombreux exemples de chacun de ces types de marché. Ils peuvent être illustrés dans chacun des trois principaux cas de services assurés par les écosystèmes pris en considération ici: protection des bassins versants, protection de la biodiversité et piégeage du carbone.

### Les forêts à votre service

Principales fonctions des écosystèmes forestiers

Purification de l'air et de l'eau

Régulation du débit des eaux

Désintoxication et décomposition des déchets

Régénération et renouvellement des sols et de leur fertilité

Pollinisation des cultures et de la végétation naturelle

Lutte contre les parasites de l'agriculture

Dispersion des graines et translocation des nutriments

Maintien de la biodiversité

Stabilisation partielle du climat

Modération des températures extrêmes

Brise-vent

Lieux de diverses activités culturelles humaines

Enrichissement de la beauté esthétique et des paysages

Source: Daily 1997

**Les services de la protection des bassins versants**, à savoir la régulation des eaux, la qualité de l'eau, l'alimentation en eau et la protection des habitats, sont bien reconnus et constituent une motivation première à créer de nombreux parcs nationaux et forêts domaniales. Près de 30% des plus grandes villes du monde dépendent aujourd'hui des forêts pour subvenir à leurs besoins en eau. Les marchés des services que procurent les bassins versants sont spécifiques des sites et des utilisateurs; ils se limitent actuellement aux situations où les modes d'utilisation des terres en amont risquent d'avoir des incidences direc-

tes et sensibles sur les secteurs bénéficiaires en aval comme les centrales hydroélectriques, les systèmes d'irrigation, les réseaux municipaux d'alimentation en eau et l'industrie.

Les systèmes de rémunération par les pouvoirs publics prédominent par leur échelle (mais ne sont pas les plus nombreux); les paiements peuvent apporter une contribution significative aux revenus locaux et représenter des incitations suffisantes au maintien du couvert forestier. Au Costa Rica par exemple, des rémunérations allant de 30 à 50 dollars E-U par hectare et par an sont versées aux propriétaires des terres situées dans des bassins versants assurant des fonctions cruciales, et des rémunérations du même ordre sont envisagées au Mexique. Aux Etats-Unis, les paiements acquittés par les pouvoirs publics pour la protection des écosystèmes varient entre 25 et 125 dollars E-U par hectare et par an. Les marchés de gré à gré semblent peu fréquents, bien que les informations dans ce domaine soient protégées par le secret professionnel et que ce type de transaction n'ait fait l'objet d'aucun recensement exhaustif. Les opérations de marché libre, comme celles des banques de compensation relatives aux zones humides, sont rares et se limitent essentiellement aux pays développés.

Il est de plus en plus admis que les nombreux différents **services de la protection de la biodiversité**, entre autres la conservation des habitats et des espèces, l'information génétique et chimique et les fonctionnalités de l'écosystème telles que la pollinisation, sont indispensables à de nombreux secteurs de l'économie, notamment à la pêche commerciale. Les mécanismes de marché englobent les transactions sur des terres présentant une forte valeur de biodiversité, les paiements de l'utilisation privée de biens non consommables comme dans l'écotourisme, les droits et crédits négociables dans un cadre réglementaire régissant les conversions d'habitats, et les produits portant un label écologique comme le café cultivé sous ombrière, les herbes médicinales et d'autres produits botaniques prélevés dans les forêts naturelles. Le commerce sur ces marchés connaît un essor sans précédent; les médicaments produits à partir d'ingrédients découverts dans la forêt représentent une valeur qui se chiffre en dizaines de milliards de dollars par an, mais ces avantages ne profitent que rarement aux populations forestières. Bien que le marché de la bioprospection soit en pleine évolution, il n'a pas encore engendré d'investissements ou de paiements directs au profit des populations locales ou d'autres propriétaires forestiers. Une récente enquête mondiale a recensé 72 marchés de la biodiversité dans 33 pays, dont 63 sont répartis dans 28 pays tropicaux. Plus de 70% de ces marchés sont internationaux. Les experts estiment que, durant ces dernières années, plus de deux milliards de dollars ont été investis, aux Etats-Unis seulement, dans des servitudes foncières en vue d'assurer la conservation des habitats.

De tous les services de l'écosystème forestier, le **piégeage du carbone** est celui qui, ces dernières années, a éveillé peut-être le plus d'attention et d'enthousiasme. Les scientifiques s'accordent aujourd'hui à reconnaître que les activités anthropiques ont contribué au réchauffement planétaire et que les forêts jouent un rôle majeur dans le bilan global du carbone grâce à leurs fonctions de piégeage et de fixation du carbone. Les segments de marché dans lesquels les forêts tropicales peuvent avoir un rôle à jouer comprennent les reboisements et les boisements pris en compte dans le Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto (régime mondial de compensation), et diverses options d'utilisation des terres susceptibles d'attirer

les investisseurs par le biais de transactions commerciales dites «non-Kyoto», ainsi que des versements volontaires opérés par des émetteurs de gaz à effet de serre dans le souci d'équilibrer leur bilan du carbone. Compte tenu des restrictions imposées aux crédits d'émission de carbone liés aux forêts, et de la valeur du carbone estimée à 10 dollars E-U par tonne, le MDP devrait rapporter tout au plus 300 millions de dollars E-U par an pour les boisements et reboisements au cours de la première période d'engagement (2008–2012). Les estimations de la valeur en dollars du commerce du carbone forestier varient considérablement et cette valeur dépendra en définitive de l'ampleur du marché, laquelle à son tour dépendra des règles finalement adoptées dans le cadre du Protocole de Kyoto, des règles commerciales européennes et des autres systèmes mis en oeuvre par les Etats-Unis.

## Principales conclusions

### Caractéristiques du marché

**La valeur totale des paiements directs auxquels donnent lieu les services des écosystèmes dans les pays tropicaux est aujourd'hui modeste, mais elle a progressé de façon spectaculaire au cours de la décennie écoulée et a atteint un niveau significatif, particulièrement pour les producteurs à faible revenu:** les services des écosystèmes tropicaux ne sont pas encore assimilables à des marchandises; ils ouvrent plutôt des créneaux de marché pour des produits présentant une valeur particulière pour quelques types d'acheteurs seulement.

**On peut s'attendre pendant les 20 prochaines années à une croissance des marchés pour les services des écosystèmes forestiers dans les pays développés comme dans les pays en développement:** il est fort possible que la demande et la rémunération des services assurés par les bassins versants augmenteront très sensiblement. Les projections font ressortir que dans les 50 années à venir la demande d'eau doublera ou même triplera et que cette augmentation se produira en grande partie dans les pays en développement. Les utilisateurs en aval commencent à comprendre qu'il peut être beaucoup plus économique d'investir dans la protection des bassins versants que dans de nouvelles stations d'épuration des eaux. La croissance du marché du carbone peut être riche de promesses, mais elle dépendra des dispositions encore impondérables qui régiront les systèmes internationaux visant à atténuer les effets des changements climatiques. Les marchés des produits écolabélisés destinés à l'exportation et aux consommateurs des zones urbaines des pays à revenu moyen seront probablement, d'entre tous les marchés fondés sur la biodiversité, ceux dont la croissance sera la plus rapide.

**Les gouvernements jouent un rôle déterminant en tant que premiers acheteurs directs de nombreux services des écosystèmes et catalyseurs de nombreux régimes de rémunération directe adoptés par le secteur privé:** bon nombre des services des écosystèmes émanant de biens publics (voir l'encadré), l'intervention des pouvoirs publics est en général nécessaire pour créer un marché. Cette intervention peut comporter la rémunération directe des services, l'instauration de droits de propriété ou la mise en place d'une réglementation imposant des restrictions et régissant les transactions commerciales. Ces marchés se caractérisant par des coûts de transaction élevés liant acheteurs et vendeurs, et par l'absence d'institutions spécialisées en la matière; l'intervention des pouvoirs publics est généralement nécessaire pour aider à surmonter ces deux obstacles majeurs du développement de

marchés. Quant aux rémunérations indirectes, elles dépendent essentiellement des acheteurs privés qui les acquittent par le biais des systèmes d'écocertification.

*Les projections font ressortir que dans les 50 années à venir la demande d'eau doublera ou même triplera et que cette augmentation se produira en grande partie dans les pays en développement. Les utilisateurs en aval commencent à comprendre qu'il peut être beaucoup plus économique d'investir dans la protection des bassins versants que dans de nouvelles stations d'épuration des eaux*

**Dans la plupart des cas, la rémunération des services assurés par les écosystèmes ne couvrira qu'une part modeste des coûts de la bonne gestion forestière, mais elle pourrait jouer un rôle catalytique:** les prix des services des écosystèmes ne sont généralement pas suffisants pour justifier la conservation de forêts dans des zones où les coûts d'opportunité sont modérés à élevés. Toutefois, des preuves existent que ces paiements peuvent avoir un effet catalyseur sur l'aménagement forestier et la gestion forestière. C'est ainsi que des paiements, même modestes, effectués à échéances régulières pendant un certain nombre d'années, peuvent produire un accroissement de revenu net qui garantit la viabilité des entreprises forestières tout en justifiant la restauration des terres dégradées et en rehaussant le niveau de vie des populations pauvres.

## La problématique des biens publics

La plupart des services des écosystèmes sont considérés comme des 'externalités' ou des 'biens publics'—des avantages positifs résultant de la bonne gestion des forêts, dont tous peuvent bénéficier. D'après les droits de propriété actuels et les institutions, les gestionnaires de forêts ayant pour tâche de mettre à disposition ces avantages ne peuvent empêcher les bénéficiaires de recourir aux services ('non-excluabilité') et les bénéficiaires ne sont pas concurrents ('non-rivalité'). Cet état de chose nuit à la formation des marchés, puisque les bénéficiaires n'ont aucune incitation à payer les fournisseurs. Ainsi, dans la plus grande partie du monde, les services des écosystèmes forestiers ne sont pas négociés sur des marchés et aucun 'prix' ne leur est attaché. Les propriétaires de forêts et les producteurs forestiers ne tirant pas de bénéfices financiers de la fourniture des services des écosystèmes, les ressources forestières sont surexploitées et la fourniture des services des écosystèmes est insuffisante.

Par conséquent, la forêt sera éliminée là où les coûts d'opportunité de terres forestières pouvant être converties en terres agricoles, infrastructures et en établissements humains seront plus élevés que la valeur d'utilisation ou de revenu des produits forestiers. Dans certains cas, le déboisement se produit à cause de politiques perverses et d'incitations institutionnelles, relatives notamment aux conditions de crédit, aux subventions pour l'agriculture et l'exploitation forestière, ou aux régimes fonciers (Nasi *et al.* 2001). Mais, même en l'absence de politique officielle

perverse, le marché fournirait encore en quantité insuffisante les services que rend l'environnement forestier, dans la plupart des cas en raison de leur nature de biens publics. Lorsqu'ils prennent des décisions au sujet de l'utilisation et de la gestion des terres, les propriétaires de forêts et les producteurs forestiers ne tiennent pas compte de la valeur des services des écosystèmes parce qu'ils n'en tirent que peu ou pas de bénéfices directs.

Les économistes et d'autres spécialistes ont soutenu qu'il est nécessaire de prévoir des mécanismes par lesquels les propriétaires de forêts et d'autres ressources sont récompensés de leur rôle d'administrateurs fournissant des services des écosystèmes. La promesse de tels revenus aurait pour effet de valoriser la forêt et, de ce fait, encouragerait leur conservation. Comparés aux approches précédentes de la conservation des forêts, les mécanismes axés sur le marché promettent davantage d'efficacité et d'efficience, tout au moins dans certaines situations. L'expérience des instruments axés sur le marché dans d'autres secteurs ont montré que ces mécanismes, s'il sont soigneusement conçus et mis en oeuvre, peuvent réaliser des objectifs environnementaux, moyennant des coûts sensiblement moins élevés que les approches traditionnelles de 'commande-et-contrôle', tout en créant des incitations positives pour l'innovation et l'amélioration continues. Dans les cas de variations spatiales des avantages et des coûts de la conservation, les instruments axés sur le marché recherchent et se concentrent sur les options offrant le plus d'avantages (Pagiola *et al.* 2002).

## Questions stratégiques

Les responsables des politiques relatives aux forêts tropicales commencent à évaluer leur position stratégique et leur compétitivité dans les marchés axés sur les services que rendent les écosystèmes. Ils voudraient savoir non seulement s'ils devront chercher à entrer en concurrence sur les marchés mondiaux et quand, mais aussi quel type d'approche de marché est indiqué dans les circonstances particulières de leurs pays. Les décideurs sont aussi confrontés à un ensemble de questions fondamentales lorsqu'il s'agit de peser ces options et de les développer :

- **des droits de propriété et des cadres juridiques nationaux sont nécessaires pour développer le marché des services des écosystèmes, or ces cadres sont peu développés dans la plupart des pays producteurs:** si la reconnaissance des droits de propriété et la réforme des cadres juridiques sont souvent politiquement sensibles et coûteuses, elles sont néanmoins fondamentales pour instaurer des systèmes de rémunération de quelque type que ce soit. Hélas de nombreuses zones forestières des pays en développement sont caractérisées par des revendications territoriales qui se chevauchent ou s'opposent, accompagnées de tensions de longue date concernant les droits des collectivités autochtones et locales. Dans la plupart des cas, il sera nécessaire de négocier l'adhésion politique des acteurs principaux avant de pouvoir établir de nouveaux marchés;
- **ces marchés ne contribueront probablement pas de manière appréciable à l'atténuation de la pauvreté, à moins d'engager délibérément des actions visant à faire reconnaître des droits et à créer des marchés permettant aux producteurs à faible revenu un accès équitable aux services des écosystèmes des forêts tropicales:** les règles qui gouvernent tout nouveau marché sont souvent arrêtées par les secteurs les plus puissants de la société qui disposent des capitaux et des capacités pour s'investir dans l'élaboration de ces règles. Dans une certaine mesure, c'est déjà ce qui se produit dans le marché mondial des crédits d'émission de carbone. Il est nécessaire de déterminer et d'étudier ce que signifient pour les producteurs à faibles revenus ces nouveaux marchés, leur réglementation et les normes d'écoétiquetage;

*... les règles qui gouvernent tout nouveau marché sont souvent arrêtées par les secteurs les plus puissants de la société qui disposent des capitaux et des capacités pour s'investir dans l'élaboration de ces règles*

- **il faut de nouvelles institutions de marché pour réduire les coûts de transaction et les risques financiers:** un des enjeux majeurs dans le développement du marché des services des écosystèmes est de faire en sorte que les institutions indispensables soient en place pour réduire les coûts de transaction et servir d'intermédiaires entre acheteurs, vendeurs, investisseurs, certificateurs et autres principaux groupes d'acteurs dans la chaîne de la valeur. Si aucune mesure adéquate n'est prise à cet effet aux niveaux national et international, de nombreuses opportunités commerciales ne se matérialiseront tout simplement pas, en particulier dans les pays pauvres et pour les producteurs forestiers désavantagés.

## Connaissances lacunaires

L'information sur les marchés des services des écosystèmes est peu abondante et la capacité de jauger les marchés et de les développer est limitée. Les progrès sont freinés par un manque

de connaissances et de soutien de la part des acteurs principaux. Pour réaliser le potentiel des marchés des services des écosystèmes dans les pays tropicaux, les grandes organisations encourageant la gestion rationnelle des forêts devront combler ces lacunes de connaissance. En particulier, les décideurs et les responsables de programmes devront :

- disposer d'une assistance technique objective leur permettant de déterminer les possibilités et les risques du recours aux différents instruments de marché, et d'élaborer ces instruments afin qu'ils soient efficaces, dynamiques et équitables;
- pouvoir échanger des expériences, des points de vue et des enseignements avec leurs homologues dans d'autres pays et régions au sujet des cadres juridiques et réglementaires les plus adaptés;
- disposer de données concrètes sur les coûts de production, les transactions et sur la mise en place et la gestion de différents mécanismes de marché;
- renforcer les capacités en vue de développer sur le plan national des compétences très poussées en matière d'analyse, de conception et de mise en place de marchés des services des écosystèmes par les secteurs public, privé et civil.

Les marchés des services des écosystèmes offrent en puissance un nouvel ensemble d'incitations considérables à la conservation et à la restauration des forêts tropicales, et ouvrent de nouvelles perspectives de revenus pour les producteurs forestiers. Toutefois, on ne voit pas nettement lesquels, parmi les producteurs, consommateurs et types de ressources forestières, seront en réalité les bénéficiaires du développement de ces marchés. On ne sait pas non plus vraiment dans quelles conditions la création de marchés des services des écosystèmes représentera les moyens d'action les plus efficaces pour atteindre les buts des politiques forestières. La plupart des marchés en sont encore à leur début et leur futur développement nécessitera une action concertée des gouvernements. Les mesures qui seront prises dans les prochaines années décideront de l'efficacité, du dynamisme et de l'équité de ces marchés pour les décennies à venir.

## Références

Daily, G. 1997. *Nature's services: societal dependence on natural ecosystems*. Island Press, Washington, DC, Etats-Unis.

Landell-Mills, N., & Porras, I. 2002. *Markets for forest environmental services: silver bullet or fool's gold? Markets for forest environmental services and the poor, emerging issues*. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres, Royaume-Uni.

Pagiola, S., Bishop, J. & Landell-Mills, N. (eds) 2002. *Selling forest environmental services: market-based mechanisms for conservation and development*. Earthscan Publications, Londres, Royaume-Uni.

Scherr, S., White, A. & Khare, A. 2004. *For services rendered: the current status and future potential of markets for the ecosystem services provided by tropical forests*. Série technique No 21. OIBT, Yokohama, Japon.

*L'article ci-dessus est inspiré d'un rapport établi à la demande de l'OIBT et publié en juillet 2004 dans la série technique (No 21). Le rapport intégral peut être obtenu en s'adressant au fonctionnaire de l'information de l'OIBT (ahadome@itto.or.jp; voir l'adresse postale à la page 2) ou peut être téléchargé du site Web de l'OIBT (<http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=203>).*

# Gestion de la lutte contre le feu aux Philippines

**Une rapport établi récemment à la demande de l'OIBT recommande que le DENR assume de nouveau la responsabilité de la lutte contre les feux de forêt**

UNE LOI passée aux Philippines, qui a supprimé la lutte contre les feux de forêt des responsabilités du département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR), a réduit l'efficacité de la gestion du feu dans ce pays. Telle est la conclusion d'un rapport préparé à la demande de l'OIBT.

Établi par une équipe d'experts de la lutte contre les incendies de forêt du NSW Rural Fire Service d'Australie en étroite collaboration avec le DENR, ce rapport fait le point sur la gestion des feux de forêt aux Philippines et formule des recommandations en vue d'améliorer la situation.

L'étude a été entreprise conformément à la Décision 6 (XXXIII) du Conseil international des bois tropicaux, qui mettait les services d'experts en feux de forêt à la disposition de pays membres pour les aider à évaluer la situation de la prévention et de la gestion des feux de forêt dans leur pays, à identifier des stratégies et des actions et à élaborer des propositions de projet.

Après une réunion d'information et de planification au siège du DENR à Manille, l'équipe s'est rendue dans divers secteurs de la région autonome de Cordillera, dans plusieurs autres provinces de l'île Luçon du nord des Philippines et dans la province de Bukidnon à Mindanao.

Les réunions qui ont eu lieu rassemblaient toutes sortes de groupes et de personnalités, parmi lesquels:

- le personnel du siège, y compris le Sous-secrétaire aux opérations hors siège;
- des indigènes et des cadres de la Commission nationale des populations autochtones;
- des organismes de la population et des organisations non gouvernementales;
- des cultivateurs des zones montagneuses, des chefs de barangay et des aînés de tribus;
- des maires, des gouverneurs de province, des membres des conseils provinciaux et des unités des pouvoirs locaux;
- le personnel du bureau du DENR chargé de la gestion des forêts aux niveaux régional, provincial et communautaire;
- le corps enseignant de l'Académie de formation du DENR;
- le personnel du projet DENR/OIBT de foresterie communautaire (PD 221/97 REV.2 (F)) et d'un autre projet de foresterie communautaire dans la province de Quirino;
- les représentants des Conseils provincial et national de coordination pour la lutte contre les catastrophes naturelles;
- le personnel de l'Office météorologique de Manille;
- le personnel du siège et des bureaux régionaux de l'Office de la prévention des incendies (BFP); et,
- des mineurs, cultivateurs, agroforestiers et signataires d'accords de gestion forestière intégrée.

Après les visites sur le terrain, une série de consultations a eu lieu avec les représentants du DENR et du BFP à Manille, avant la présentation du rapport au Sous-secrétaire du DENR.

L'équipe a fait observer qu'aucune mesure de lutte n'est prise (aux Philippines) contre les feux involontaires de forêt et de prairie, lesquels détruisent les forêts, les prairies, les plantations, les zones agricoles et autres biens, ce qui entraîne de nombreuses et sérieuses conséquences, notamment:

- aggravation de la pauvreté rurale par une diminution du couvert forestier, perte de fertilité du sol et plus forte érosion;
- perte de biodiversité, en particulier dans les forêts moussues et les forêts de diptérocarpacées;
- perturbation de la qualité et du débit de l'eau dans les bassins versants, en particulier pour cause d'érosion et d'envasement;
- relâchement de l'intérêt des communautés pour la gestion communautaire de la forêt lorsque celle-ci est détruite par le feu;
- dommages causés à l'agroforesterie et à l'agriculture, y compris pertes financières; et
- mise en danger des vies humaines et des biens.

Le rapport a déterminé quatre obstacles majeurs à l'amélioration de la gestion des feux de forêt dans le pays:

- capacité d'organisation limitée du DENR, du BFP et d'autres organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des organisations populaires et de la communauté en général pour la lutte préventive et active contre les feux de forêt et de prairie;
- préparation opérationnelle limitée à tous les niveaux, sauf peut-être dans quelques plantations;
- insuffisance des mesures de protection contre l'incendie à tous les niveaux, sauf peut-être dans quelques plantations; et
- gestion souvent inadéquate du brûlage dirigé.

Selon l'équipe chargée de l'étude, ces contraintes résultent de ce que le bureau de gestion forestière du DENR n'est pas en mesure d'allouer des ressources suffisantes à l'extinction des feux de forêt. Les modifications de la loi ont assigné la responsabilité des feux de forêt au BFP relevant du département de l'industrie et du gouvernement local (DILG), si bien que le DENR (qui garde la responsabilité de la protection des forêts) concentre moins son attention sur la gestion des feux de forêt et ses capacités professionnelles en la matière ont diminué.

L'équipe a suggéré qu'un remaniement de ces dispositions organisationnelles était une condition préalable de tout progrès efficace dans la gestion des feux de forêt aux Philippines. Elle a proposé une solution à court terme, selon laquelle le DENR et le BFP (par l'intermédiaire du DILG) s'accorderaient pour que le DENR soit l'agence principale pour la lutte contre les feux de forêt. Cet accord pourrait s'ajouter au mémorandum d'entente qui existe déjà entre les deux départements. L'équipe a également formulé un certain nombre de recommandations pratiques pour traiter les principaux problèmes qui ont été identifiés, en prévoyant un ordre de priorités pour leur exécution en raison des ressources limitées à disposition. A plus long terme, l'équipe a recommandé un plan quinquennal qui permettrait de mettre en oeuvre ces recommandations et a en outre suggéré la possibilité de projets d'intervention.

**Pour un complément d'information s'adresser à:** Dr Eva Muller, Assistant Director of Reforestation and Forest Management ([rjm@itto.or.jp](mailto:rjm@itto.or.jp)). La version intégrale du rapport, intitulé *A review of forest fire management in the Philippines*, par Duncan Sutherland, Bruce Arthur, Rosalio Goze et Sabado Batcagan, peut être téléchargée (en anglais) du site [www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=45](http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=45)

**L'horizon se dégage sur les perspectives immédiates pour les exportateurs de bois tropicaux**

par Mike Adams

Secrétariat de l'OIBT

itto-mis@itto.or.jp

LA DEMANDE de produits ligneux tropicaux a repris; les volumes exportés (à quelques exceptions près) et les prix maintiennent les gains acquis récemment.

Au Ghana, les fabricants ont augmenté leurs exportations de produits en bois transformés: les exportations de meubles pendant le premier trimestre ont progressé de 18%, celles de moulurés de 11% et celles de planchers de 10% (en revanche, pendant ce même trimestre, les exportations de sciages, contreplaqués et placages déroulés ont toutes diminué). Bien que l'on ne dispose pas encore de chiffres pour la Malaisie et l'Indonésie, l'avis des négociants de ces pays est en général positif et la plupart des entreprises signalent une amélioration des prix et une recrudescence des demandes de renseignements en vue d'exportations.

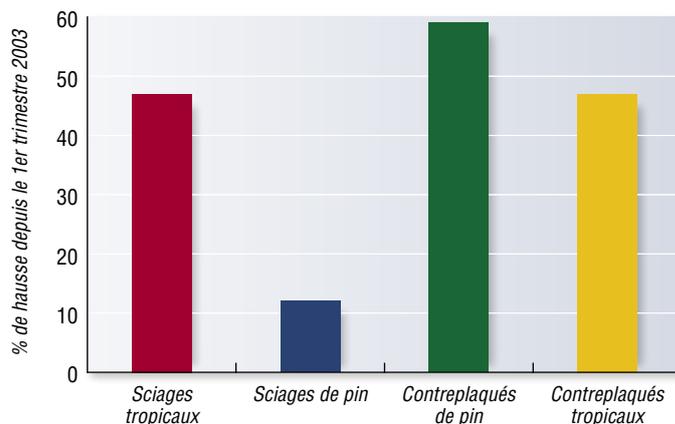
La figure 1 montre que la valeur des exportations brésiliennes de sciages tropicaux a augmenté d'environ 47% au cours du premier trimestre de 2004 par rapport à la même période de l'année dernière (46 millions de dollars EU en 2004 contre 31 millions en 2003); les contreplaqués de pin ont aussi bien progressé. Les prix à l'exportation des produits en bois massif ont également monté, entraînés par une demande active et continue aux Etats-Unis. Toutefois, les producteurs brésiliens se plaignent de la hausse des coûts du fret qui érode une partie de ces gains. En effet, les taux de fret sont en augmentation dans tous les pays tropicaux du fait que les expéditeurs sont contraints par une insuffisance chronique de conteneurs et d'espace à cargaison pour expédier des marchandises. Les taux de fret vers les principaux marchés du Japon et d'Europe ont augmenté de presque 75% en six mois, jusqu'en mai 2004. Toutes les cargaisons qui arrivent à trouver un espace disponible empruntent la route de la Chine et, vu que les prix du pétrole dépassent largement 35 dollars EU le baril, d'autres augmentations des taux de fret en 2004 semblent inévitables. Les exportateurs péruviens en particulier ont été rudement touchés (Figure 2).

## Les pénuries de grumes font grimper les prix

Un manque de matières premières en grumes se répercute sur les prix. L'offre d'acajou (*Swietenia macrophylla*) est chroniquement inférieure à la demande et de nombreux négociants, surtout au

## Ascension

Figure 1: Exportations brésiliennes de bois, premier trimestre 2004



Royaume-Uni, rapportent qu'il est maintenant difficile de donner suite aux commandes de cèdre (*Cedrela* spp.) à cause d'une demande très ferme aux Etats-Unis. Les prix du meranti rouge foncé et du keruing ont augmenté depuis le début de l'année, celui du keruing de presque 25% comparé à celui de la mi-2003.

Il en a été de même pour les bois durs africains, en partie à cause d'approvisionnements déficitaires et en partie du fait de l'envolée du prix d'autres bois d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique du Sud. Les prix du wawa/obeche et du sapelli ont progressé malgré une faible demande en Europe au cours des 6 à 9 derniers mois. Ceux du sapelli ont été stimulés par une demande plus ferme que prévue en Espagne et une demande soutenue aux Etats-Unis.

Ayant précédemment quelque peu mésestimé le marché et, comme les Chinois, s'étant abstenus d'acheter au moment où les prix étaient au creux de la vague, les acheteurs français acceptent désormais des prix plus élevés. Au début, les négociants du marché chinois ont obstinément résisté à la majoration des prix de l'okoume, mais ils se rendent compte maintenant que le niveau atteint se maintiendra pendant un certain temps et commencent à multiplier les commandes.

L'insuffisance des fournitures a été atténuée en Afrique de l'Ouest (notamment au Gabon) par un début tardif de la saison des pluies de mars à mai, plus tard qu'à l'ordinaire; les volumes prélevés pendant cette période habituellement très calme et humide ont atteint 2-3 fois le niveau normalement réalisé.

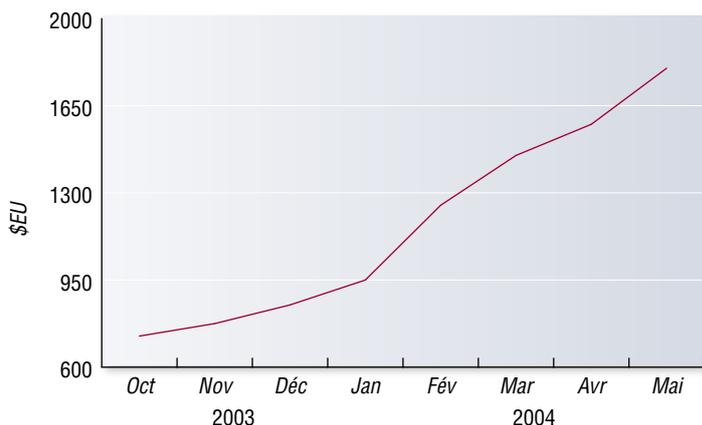
## Perspectives

Les perspectives à moyen terme pour le commerce des bois tropicaux se présentent sous un jour positif, les prix des grumes, des bois débités et des contreplaqués ayant tous progressé au cours des 4 à 6 derniers mois. Le commerce également a repris et, en dépit de préoccupations générales au sujet de la disponibilité de grumes, aucune perturbation immédiate du commerce due à une pénurie de grumes n'est à prévoir, compte tenu des niveaux actuels de la demande.

Le marché japonais est dans l'expectative d'un renforcement possible au cours du troisième trimestre lorsque l'activité du secteur de la construction reprendra, mais tous les regards restent tournés vers la Chine, le leader du marché. Les mesures prises par les autorités chinoises pour ralentir le taux de croissance auront quelques incidences sur la consommation, surtout si les taux d'intérêt sont relevés.

## Montée en flèche des coûts d'expédition

Figure 2: Coût d'un conteneur de 20' de Callao (Pérou) en Chine



# Participation à la lutte contre la désertification

**La mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pourrait bientôt être entreprise**

par Hama Arba Diallo

Secrétaire exécutif de l'UNCCD



**En disparition?** Les forêts sèches comme celle-ci, dans le nord du Myanmar, assurent les moyens d'existence de millions de gens, mais elles sont menacées par la pression excessive des prélèvements. *Photo: H.O. Ma*

**“S**I TU VEUX t'appuyer à un arbre, sois sûr d'abord qu'il peut te soutenir.”  
—Proverbe africain

Le terme “désertification” désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Ses causes sont diverses et comprennent notamment les variations climatiques et les activités humaines. Les écosystèmes des terres arides, qui couvrent plus d'un tiers de la superficie terrestre, sont extrêmement vulnérables à la surexploitation ainsi qu'à des changements climatiques relativement mineurs.

La désertification est à l'origine de nombreux problèmes politiques et socio-économiques et représente une menace pour la stabilité des écosystèmes des régions touchées. La perte de productivité des terres exacerbe la pauvreté et peut stimuler à grande échelle des mouvements de populations. Dans les 20 années à venir, par exemple, quelque 60 millions de gens pourraient quitter les zones dégradées de l'Afrique sub-saharienne pour l'Afrique du Nord et l'Europe. En fait, 135 millions de personnes—soit l'équivalent de la population regroupée de l'Allemagne et la France—risquent d'être déplacées à cause de la désertification.

La désertification a également de graves conséquences pour la nature. Elle peut plus facilement exposer des terres à des inondations, causer la salinisation des sols et entraîner la détérioration de la qualité de l'eau. Des pratiques non durables d'irrigation peuvent assécher les fleuves qui alimentent de grands lacs; les rivages de la mer d'Aral et du lac Tchad, par exemple, se sont considérablement resserrés. La dégradation

des terres est également l'une des principales sources de pollution tellurique des océans.

## **Qu'est-ce que la Convention sur la lutte contre la désertification?**

La question de la désertification a été examinée pour la première fois au niveau mondial à la Conférence des Nations Unies sur la désertification tenue à Nairobi (Kenya) en 1977, mais les tentatives de s'attaquer au problème à ce niveau se sont heurtées à un manque de soutien à la fois administratif et financier. En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a recommandé la négociation d'une convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD), laquelle a plus tard été adoptée à Paris le 17 juin 1994. Ce traité est entré en vigueur en décembre 1996 et a depuis été ratifié par plus de 190 pays, en faisant un instrument de portée véritablement mondiale. Il constitue le premier et seul instrument-cadre international juridiquement contraignant qui porte sur le problème de la désertification. Il est fondé sur les principes de la participation, du partenariat et de la décentralisation—la base de bonne gouvernance. Son objectif premier est énoncé comme suit:

*lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat ... en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.*

## **Programmes d'action nationaux**

Les pays touchés par la désertification mettent en oeuvre la Convention en élaborant et exécutant des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux. Les programmes d'action nationaux (PAN) sont au coeur de la Convention et constituent le cadre conceptuel et juridique de sa mise en oeuvre aux niveaux nationaux et locaux. Leur but est d'identifier les facteurs contribuant à la désertification et les mesures pratiques nécessaires pour la combattre et pour atténuer les effets de la sécheresse. Aux termes de la Convention, les pays touchés devraient élaborer et mettre en oeuvre leurs PAN avec la pleine participation des communautés locales et de toutes les parties prenantes intéressées, en les intégrant pleinement à d'autres programmes de développement.

Les critères pour l'élaboration des PAN sont définis en détail dans les cinq annexes du traité concernant la mise en oeuvre au niveau des régions. Ces cinq régions sont l'Afrique (considérée comme ayant la priorité parce que c'est là où la désertification est la plus grave), l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale et l'Europe centrale et orientale. Se fondant sur les leçons du passé, la Convention spécifie que ces programmes d'action devraient adopter une approche démocratique et pyramidale. Ils devraient mettre l'accent sur la participation des populations et la création d'un environnement porteur conçu en vue d'aider les collectivités locales à renverser le phénomène de dégradation des terres.

La responsabilité de créer un environnement porteur appartient aux gouvernements. Ceux-ci peuvent le faire, par exemple, en décentralisant les pouvoirs publics, en améliorant les régimes fonciers et en responsabilisant les femmes, les cultivateurs et les pasteurs. Ils devraient également habiliter et encourager les organisations non gouvernementales à jouer un rôle important dans l'élaboration et la mise en oeuvre des PAN. Au contraire de nombreuses actions entreprises dans le passé, les PAN devraient être pleinement intégrés dans d'autres politiques nationales de développement durable. Ils devraient être souples et modifiés selon l'évolution des circonstances.

## **Forêts sèches des zones tropicales**

Les forêts des zones arides sont les plus fragiles de tous les types de forêt et fournissent les moyens de subsistance à des millions d'habitants des pays en développement. Le taux de dégradation des forêts et de déboisement dans les forêts sèches, imputable à la pression excessive de prélèvements, est alarmant et exige que des mesures soient prises d'urgence au plan mondial.

Les problèmes que posent les forêts tropicales sèches sont très différents de ceux qui se présentent dans les tropiques humides. Par exemple, la plupart des essences naturelles des zones arides poussent lentement et résistent à la sécheresse, mais le feu peut être un risque majeur. Là où les précipitations sont rares mais fiables, les projets d'aménagement forestier durable et de restauration sont techniquement faisables; plus la zone est aride ou les précipitations irrégulières, moins les plantations de remplacement auront de chance de réussir. En théorie et dans la pratique, dans les zones les plus arides, l'accent est mis de plus en plus sur la gestion de la régénération des forêts existantes et le reboisement avec des espèces indigènes et endémiques

dans des secteurs dégradés, ou même complètement dénudés. Les Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires représentent un instrument puissant pour effectuer ce type de restauration des forêts dans le cadre des PAN prévus par la Convention.

## **Moyens de subsistance durables à tirer des forêts**

La pauvreté peut forcer les populations à surexploiter les terres pour satisfaire leurs besoins alimentaires et énergétiques, pour construire leurs logements et comme source de revenu; la désertification est ainsi à la fois cause et conséquence de la pauvreté. La pauvreté doit donc se trouver au coeur même de toute stratégie efficace relative à la sécurisation des moyens d'existence.

La mise en oeuvre des programmes de gestion forestière dans de nombreuses forêts de zones arides est confrontée au problème épineux de l'utilisation intensive du territoire. Même dans des zones très dégradées, les gens comptent sur ce qu'il reste des forêts pour s'approvisionner en fourrage et combustible. Interdire l'accès à des secteurs en vue de faciliter la régénération, même si une telle mesure produit des gains à long terme, peut imposer à court terme aux habitants des contraintes intolérables. Là où les terres sont sous propriété commune, il peut aussi être difficile de trouver des moyens satisfaisants de partager les divers coûts et avantages.

## **Mise en train de la phase d'exécution**

La 6<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP6) à l'UNCCD, qui s'est tenue à La Havane (Cuba) en septembre 2003, a marqué la transition de la sensibilisation à la mise en oeuvre. L'accord intervenu sur le rôle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en tant que mécanisme financier pour la mise en oeuvre de la Convention en a sans aucun doute été un des points culminants: le FEM affectera 500 millions de dollars EU sur trois ans à des programmes de lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Bien que ce montant soit bien inférieur à celui affecté aux quatre autres domaines primordiaux dont s'occupe le FEM (changements climatiques, biodiversité, eaux internationales et épuisement de l'ozone), il contribuera néanmoins considérablement à renforcer la capacité de mettre en oeuvre l'UNCCD dans les pays en développement qui en sont Parties.

Dans une autre décision prise à la COP6, la Conférence des Parties a invité le Secrétaire exécutif de l'UNCCD à collaborer avec d'autres conventions des Nations Unies et avec le Forum des Nations Unies sur les forêts pour renforcer la capacité des pays ne possédant qu'un faible couvert forestier de lutter contre la désertification, la dégradation des terres et le déboisement. À cet égard, l'adoption de la décision 12/COP6 présente un cadre élargi des possibilités de coopération renforcée entre l'OIBT et l'UNCCD. L'objectif visant à resserrer les liens par la promotion d'approches synergiques entre les deux organisations peut être atteint en élargissant la portée des travaux de projets actuellement exécutés par l'OIBT en matière de restauration, gestion et réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, de manière à inclure les forêts sèches des zones semi-arides de pays tropicaux membres des deux organisations. Les projets de ce type pourraient être axés sur la prévention de catastrophes naturelles, l'atténuation de la sécheresse dans les pays à faible couvert forestier et l'allègement de la pauvreté, en réhabilitant les forêts sèches dégradées dans des pays sélectionnés, avec la participation des communautés qui vivent à l'intérieur et autour de ces forêts.

La désertification ne peut être renversée que par des changements profonds de comportement aux niveaux local et international—dans des domaines tels que l'utilisation des terres, le commerce, les émissions de gaz à effet de serre et les processus participatifs, pour n'en citer que quelques-uns. Petit à petit, ces changements devront finalement mener à l'utilisation durable des terres et à la sécurité alimentaire de la population mondiale qui ne cesse de s'accroître. Les efforts de lutte contre la désertification pourront alors tirer parti et faire partie d'un programme plus large de développement durable dans les pays touchés.

## Etude écologique de la mangrove du delta d'Ayeyarwady au Myanmar

par Muint Aung\*, Kazue Fujiwara et Yukira Mochida

\*bolyu@dhelm-edu.gov.mm

LE TERRITOIRE du Myanmar s'étend sur 676.553 km<sup>2</sup> au total, dont environ 51% étaient couverts de forêts en 1989 (Images Landsat TM de 1989, Département des forêts du Myanmar). Les mangroves sont présentes dans trois régions du pays, à savoir Rakhine, Taninthayi et Ayeyarwady, le long du littoral du golfe de Bengale et de la mer d'Andaman. Les bouches de l'Ayeyarwady renferment de très vastes zones de mangrove d'une valeur marchande considérable.

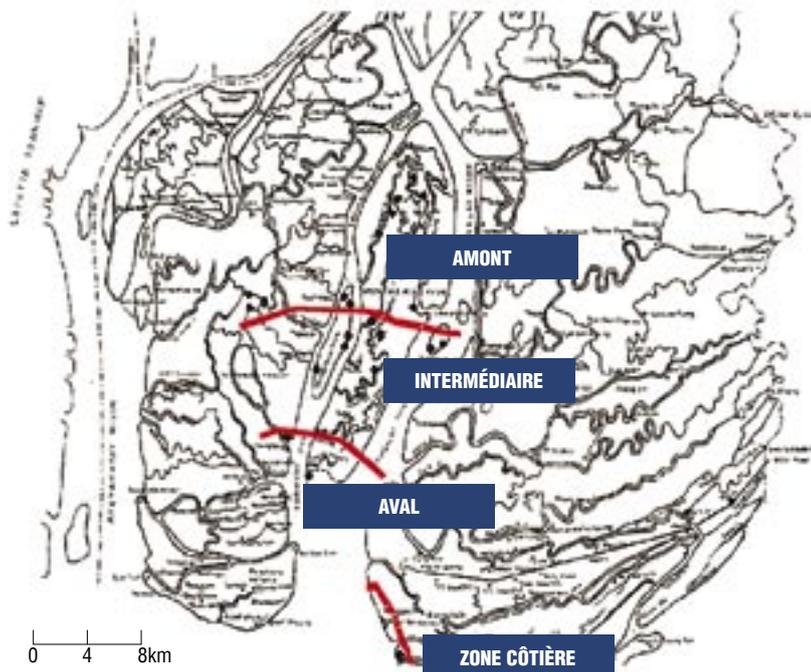
Plusieurs auteurs dans le monde entier ont évalué la répartition géographique actuelle et passée des mangroves (par ex. Ellison *et al.* 1999). L'étude décrite dans le présent article concerne la répartition des espèces et des communautés de mangrove dans la partie orientale des bouches de l'Ayeyarwady; elle a été menée dans l'intention de faciliter la conservation, la restauration et la gestion plus efficaces des forêts de mangrove dégradées de la région. Cette étude formait la base d'une thèse doctorale du premier des auteurs mentionnés ci-dessus et a été financée en partie grâce à une bourse octroyée par l'OIBT.

### Objectifs

Les objectifs de cette étude étaient les suivants: 1) identifier les communautés de mangrove dans les bouches de l'Ayeyarwady; élucider le rapport entre la végétation des mangroves et son milieu dans le delta; et 3) fournir des informations de base pour les futures restauration et conservation de la végétation des mangroves. L'identification des communautés de mangrove dans le secteur étudié a été réalisée en s'appuyant sur une enquête phytosociologique (Braun-Blanquet 1964, Fujiwara 1987) selon la méthode des transects linéaires et des parcelles sélectionnées aléatoirement. La méthode des transects linéaires a également été appliquée pour étudier les rapports entre la répartition de la végétation et des variables telles que la microtopographie, la fréquence d'inondation, la salinité de l'eau, la texture du sol et la teneur du sol en éléments nutritifs.

### Zones de mangrove

Figure 1: zonation des mangroves dans les bouches de l'Ayeyarwady



Le district d'Ayeyarwady se trouve à l'extrême sud des plaines centrales du Myanmar. Les zones méridionale et occidentale du district bordent la mer d'Andaman et le golfe du Bengale. La partie méridionale est caractérisée par un climat de mousson tropicale, tandis que la partie nord, où les précipitations sont moins abondantes, jouit d'un climat tropical de savane.

### Résultats phytosociologiques

Les communautés de mangrove des zones étudiées peuvent être classées dans trois catégories:

- les communautés côtières et présentes sur les rives du fleuve, comprenant respectivement: 1) *Sonneratia alba-Avicennia alba*, 2) *Sonneratia apetala*, 3) *Avicennia alba-Avicennia officinalis*, 4) *Avicennia officinalis*, 5) *Sonneratia caseolaris*, 6) *Kandelia candel*, 7) *Rhizophora apiculata*, 8) *Sarcolobus globosus-Brownlowia tersa* et 9) *Ipomoea tuba-Hibiscus tiliaceus*;
- les communautés à l'intérieur des terres, comprenant: 1) *Amoro-Heritieretum fomes* 2) *Aegiceras corniculatum-Ceriops decandra* et 3) *Phoenix paludosa* (une espèce pionnière); et
- les marécages, où l'on trouve une communauté de *Leptochloa filiformis*.

### Répartition de la végétation des mangroves

On peut distinguer dans les bouches de l'Ayeyarwady quatre zones écologiques qui déterminent la répartition des diverses communautés végétales de la mangrove (voir la figure 1).

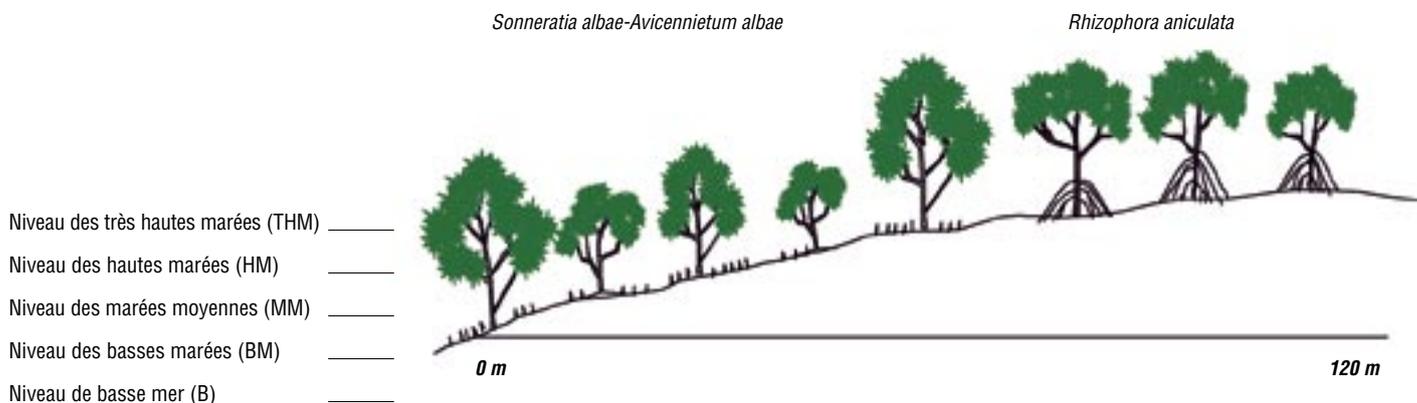
Les sites de la zone côtière sont généralement caractérisés par des basses terres et une salinité élevée (2,4 à 2,8% pendant la saison sèche) et sont exposés à des vents forts et à l'action de la houle; en conséquence, les arbres de la mangrove sont généralement de petite taille (7-9 m). Les sols de ces zones sont en général des humus argilo-sablonneux ou des humus sablonneux. La communauté typique des mangroves de la frange côtière se compose de *Sonneratia alba-Avicennia alba* et l'arrière mangrove de *Rhizophora apiculata*. Les établissements humains commencent derrière la communauté de *Rhizophora apiculata*. Le profil de la végétation de cette zone est illustré dans la figure 2.

Les degrés de salinité dans la zone 'aval' sont légèrement inférieurs à ceux de la zone côtière (2,0-2,4% pendant la saison sèche). Les sols des rives du fleuve sont limono-argileux ou des humus limono-argileux. La figure 3 illustre un profil caractéristique de la végétation de cette zone; les communautés que l'on y trouve sont *Sonneratia apetala* et *Avicennia alba-Avicennia officinalis*.

La salinité de l'eau continue à baisser au fur et à mesure que l'on remonte vers l'amont, pour tomber à 1,5-2,0% pendant la saison sèche à mi-chemin entre l'aval et l'amont. Les sols des rives inférieures du fleuve sont en général limono-argileux ou des humus limono-argileux; ils deviennent plus argileux en remontant vers l'intérieur des terres. Dans cette zone, la communauté de *Leptochloa filiformis* se développe dans des secteurs d'accrétion nouvelle et la communauté de *Kandelia candel* apparaît derrière elle; dans la mangrove caractéristique

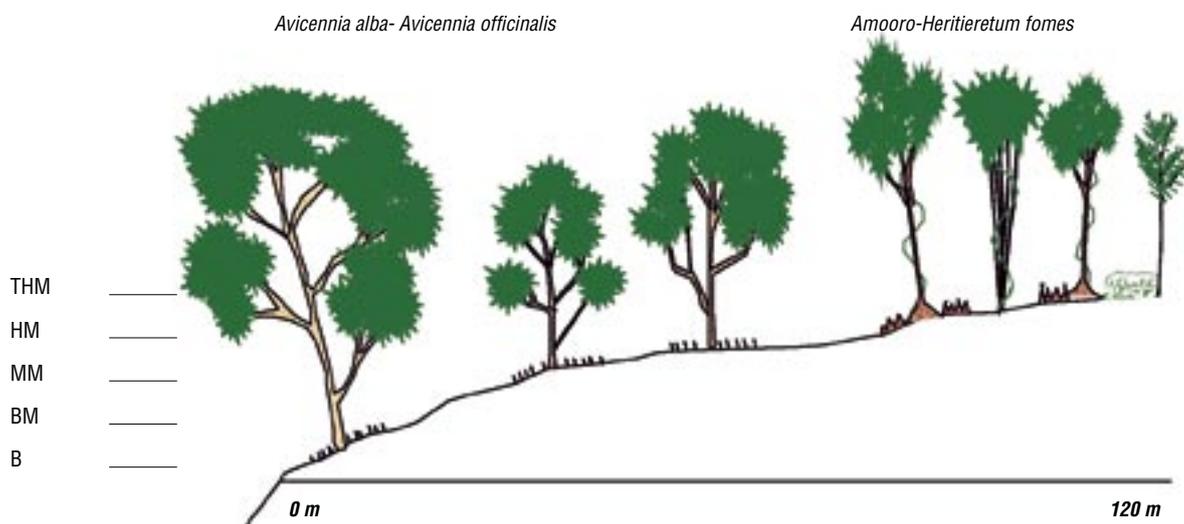
## Profil des terres basses

Figure 2: représentation schématique de la végétation dans la zone 'côtière'



## Profil en aval

Figure 2: représentation schématique de la végétation dans la zone 'aval'



cependant, c'est *Avicennia officinalis* qui prédomine et le sous-étage est généralement constitué d'*Acanthusilici folius*. La figure 4 illustre le profil de la végétation de cette zone.

La salinité de l'eau dans la zone 'amont' est bien inférieure à celle que l'on observe dans d'autres zones; elle atteint son plus haut niveau de 0,8-1,2‰ en mars-avril, mais l'eau du fleuve est douce (0,01‰ de salinité) pendant la saison des pluies. Les sols sont limono-argileux ou des humus limono-argileux sur les rives inférieures. Dans cette zone, de grands spécimens de *Sonneratia caseolaris* poussent le long des sites d'accrétion du fleuve. Il est possible de trouver à l'intérieur des terres des communautés caractérisées par *Amoro-Heritietum fomes*.

## Espèces pionnières

L'étude a révélé une quantité d'espèces pionnières comme *Hibiscus tiliaceus*, *Phoenix paludosa* et *Acrostichum aureum*, qui colonisent les zones perturbées par des activités humaines (par ex. anciennes rizières, anciens lieux de ramassage de bois de feu, etc.) et ont tendance à freiner la régénération d'autres espèces de la mangrove. La prédominance de ces pionnières dans le delta indique un niveau relativement élevé d'impact humain; il est possible cependant que la restauration des communautés originelles des mangroves soit gênée par l'acidité élevée des sols dans ces zones.

## Rapports de bourses disponibles

Les rapports de bourses ci-dessous peuvent être obtenus en s'adressant à leurs auteurs:

**New and innovative approaches to the silvicultural treatments of teak-bearing forests and teak plantation establishment, best suited to Myanmar's changing forest situation.** Adresse: Prof Saw Kelvin Keh, Institute of Forestry, Forest Department, Ministry of Forestry, Yezin, Pyinmana Township, Myanmar; iof-yezin@bagan.net.mm

**Economic efficiency and shadow prices of social and biological outputs of village-level organizations of joint forest management in Gujarat, India.** Adresse: Mr Dinesh Misra, Faculty of Forestry, University of Toronto, 33 Willcocks Street, Toronto ON M5S 3B3, Canada; Fax 1-416-978 3834; dinesh.misra@utoronto.ca

**Investigation on shifting cultivation practices conducted by the hill tribes for the development of suitable agroforestry techniques in Myanmar.** Adresse: Dr San Win, Forest Department, Bayintnaung Road, Insein, Yangon, Myanmar; Fax 95-1-66 4459; TEAKNET@mptmail.net.mm

**Sustainability of community forestry in terms of operational plant implementation.** Adresse: Mr Krishnahari Homagain, POB No 13810, Kathmandu Népal; kbhom@hotmail.com

**Rehabilitation of degraded tropical lowland forest using three indigenous timber species in Peninsular Malaysia.** Adresse: Dr Evelyn Varquez Bigas, College of Forestry, Mindanao State University, c/o PO Box 5448, Iligan City 9200, Philippines; eve1411@yahoo.com

## Conclusion

Les écosystèmes de mangrove assurent de nombreux et importants services, protégeant les biens situés sur les côtes et servant de lieux de reproduction à des milliers d'espèces de poissons et d'autres espèces; leur conservation et aménagement sont donc d'une énorme importance pour le développement durable. L'étude a clairement identifié et caractérisé un certain nombre de rapports entre les espèces et les sites dans les écosystèmes de mangrove du delta d'Ayeyarwady et a proposé qu'il existe quatre zones; ces résultats pourraient être appliqués dans de futures actions visant la restauration, la conservation et la gestion des écosystèmes des mangroves du Myanmar. Sur la base de cette étude nous avons proposé un programme systématique d'utilisation des terres, dont le détail est mis à disposition par l'auteur; l'élément crucial de ce programme consiste d'une part à délimiter et entretenir des zones forestières tampons dans

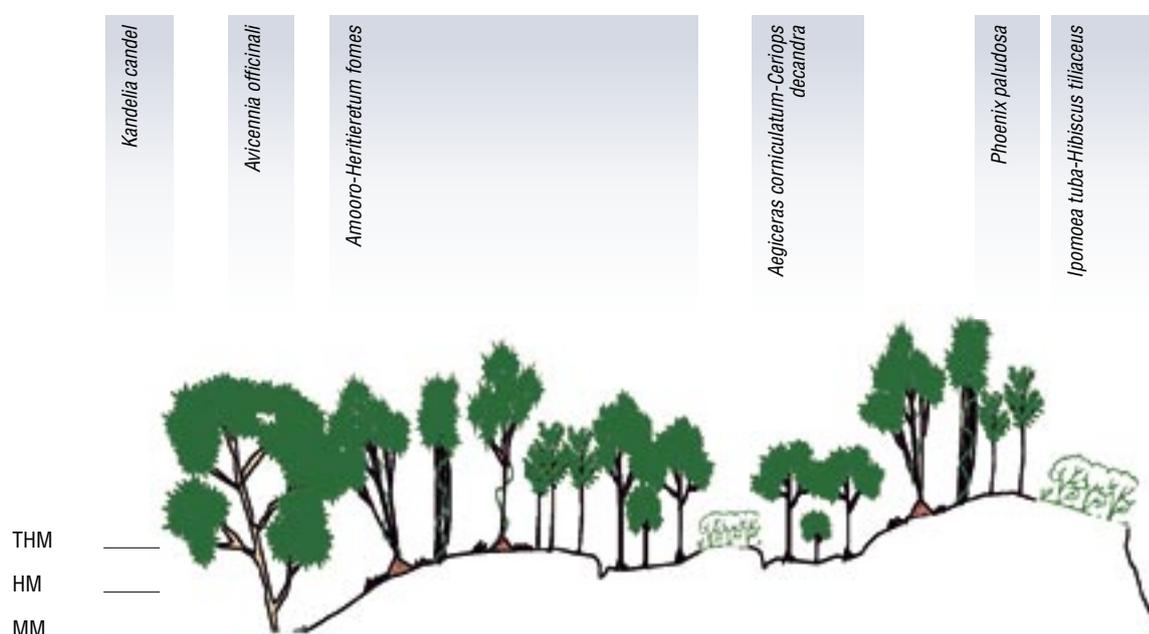
lesquelles les habitants locaux pourraient continuer à prélever les ressources dont ils ont besoin et, d'autre part à faire en sorte que l'écosystème puisse fournir ces ressources de manière durable.

## Références

- Braun-Blanquet, J. 1964. *Pflanzensoziologie. Grundzüge der Vegetationskunde*. 2ème édition. Springer-Verlag, Vienne, Autriche. 865 p.
- Duke, N., Ball, M. & Ellison, J. 1998. Factors influencing biodiversity and distributional gradients in mangroves. *Global Ecology and Biogeography Letters* 7.
- Ellison, A., Farnsworth, E. & Merkt, R. 1999. Origins of mangrove ecosystems and the mangrove biodiversity anomaly. *Global Ecology and Biogeography Letters* 8.
- Fujiwara, K. 1987. Aims and methods of phytosociology or "vegetation science". *Plant Ecology and Taxonomy*: The Kobe Geobotanical Society, Kobe, Japon.

## Profil dans la zone intermédiaire

Figure 4: représentation schématique de la végétation dans la zone "intermédiaire"



## Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

### Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

**Domaines prioritaires:** les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

**Critères de sélection:** Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfiques au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **18 octobre 2004**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant février 2005. Les demandes seront évaluées en décembre 2004.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax 81-45-223 1111. [fellowshipitto.or.jp](mailto:fellowshipitto.or.jp) (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp).

## **D'importantes entreprises prouvent que l'aménagement forestier durable est réalisable**

### **Conférence internationale sur la gestion durable des forêts tropicales: expériences du secteur privé**

13-15 avril 2004

Kuala Lumpur, Malaisie

Cette conférence était une initiative conjointe du Département des forêts de Malaisie péninsulaire et de l'OIBT. Y ont participé environ 150 délégués représentant des entreprises d'exploitation forestière, des organismes communautaires, des gouvernements et des mouvements écologistes, pour examiner les expériences de gestion forestière durable du secteur privé dans les pays tropicaux et pour voir comment la promotion de leurs réussites pourrait servir à d'autres entreprises et groupes communautaires.

Cette conférence marquait le point culminant d'un projet de trois ans financé par l'OIBT (PD 48/99) dont l'objectif était de faire le point sur les réussites du secteur privé dans les trois régions tropicales (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes).

Mis en oeuvre par le Département des forêts de Malaisie péninsulaire, ce projet a commencé par l'envoi d'un questionnaire à 1766 attributaires de concessions et à d'autres entreprises d'exploitation du bois en vue de déterminer dans quelle mesure ils étaient au courant de ce que représente l'aménagement forestier durable et de jauger leur attachement à ses principes et leurs réussites dans sa mise en oeuvre. Au total, 206 réponses ont été reçues et les résultats ont été compilés pour chaque région.

Ce processus a été complété par 14 études de cas détaillées, qui examinaient de près les efforts déployés par les entreprises pour réaliser la gestion forestière durable et aidaient à cerner les conditions qui favorisent ou font obstacle à ces efforts au niveau local.

Par exemple, la CIB (Congolaise Industrielle du Bois), une société d'exploitation forestière qui opère dans de grandes concessions forestières au Congo, a identifié divers facteurs qui ont permis d'améliorer sa gestion des forêts, notamment l'adoption, par le Gouvernement congolais, de nouvelles orientations visant une gestion rationnelle des écosystèmes forestiers et un partenariat avec une organisation internationale non gouvernementale, facilité par un important projet de l'OIBT. Depuis 2000, la CIB a amélioré ses pratiques d'exploitation forestière, a aidé les autochtones à bénéficier davantage de l'exploitation du bois et à mettre en oeuvre de nouvelles pratiques agricoles, et a conçu un programme de gestion, surveillance et protection de la faune locale.

Pt Sari Bumi Kusuma, une entreprise d'exploitation forestière en Indonésie, a elle aussi reconnu l'importance de la coopération et du soutien des organisations internationales (y compris l'OIBT) pour la réalisation de l'aménagement durable des forêts. D'autres facteurs incluent une vision novatrice de la gestion, des liens avec des entreprises de transformation et de bons rapports avec les communautés et les pouvoirs locaux grâce à des processus consultatifs efficaces.

Une troisième entreprise, Guavirá Industrial e Agroflorestal Ltda en Amazonie brésilienne, a adopté et mis en oeuvre un plan de gestion forestière de 27 ans conforme aux Directives OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles et a été certifiée par le Forest Stewardship Council. Elle a fait savoir que le mélange exceptionnellement homogène d'espèces dans ses 58.000 hectares de forêt de production avait été d'importance décisive pour assurer la rentabilité financière de ses opérations: en effet, d'entre les 24 espèces forestières qui pourraient être commercialisées, il en existe une en particulier (cedrinho) qui présente beaucoup d'intérêt et qui atteint des volumes de 10 à 15 m<sup>3</sup> à l'hectare. De plus, la récolte est possible pendant toute l'année du fait de l'absence de

relief et d'une faible densité démographique (tandis qu'ailleurs dans la région amazonienne elle n'est possible que durant 6-8 mois dans l'année).

En 1998, dans le cadre d'un partenariat avec le Département des forêts du Sarawak et avec le soutien technique d'un projet de coopération germano-malaisien, la société Samling de Malaisie a introduit les méthodes de gestion forestière durable dans une zone de 100.000 hectares à Ulu Baram (Sarawak). Une évaluation préliminaire de cette zone pilote en vue d'obtenir une certification forestière a eu lieu en septembre 2003 et l'évaluation finale est prévue pour l'année en cours.

En dépit des réussites décrites ci-dessus, et d'autres, il est évident que de nombreux obstacles doivent encore être surmontés avant que l'aménagement forestier durable ne se répande dans les pays tropicaux.

Par exemple, alors que bon nombre d'entreprises reconnaissent que l'aide internationale est un élément fondamental de l'amélioration, les bailleurs de fonds ont tendance à diminuer leurs contributions à l'aménagement forestier durable. Aucune entreprise n'a indiqué que la poursuite de l'aménagement forestier durable rendait leurs opérations plus rentables, encore que l'une d'entre elles ait suggéré que l'application des meilleures pratiques limitait les risques et, par conséquent, valorisait l'entreprise sur le marché.

Plusieurs entreprises ont confirmé que l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal des produits ligneux sont des dangers, notamment parce qu'ils compromettent le marché pour le bois issu d'une production durable. Certaines ont évoqué les obstacles que dressent les procédures bureaucratiques inutiles, telles que les règlements promulgués au niveau national, fédéraux et autres du gouvernement, qui se recourent et freinent l'adoption de la gestion durable des forêts, sans parler de la corruption et, en général, de l'attribution à court terme seulement des concessions d'exploitation du bois.

La prise en compte des demandes sociales de l'aménagement forestier durable est également une tâche difficile qui peut être complexe et coûteuse. Elle exige des processus efficaces de consultation et de participation, qui mettent du temps à s'établir, ainsi que de nouvelles compétences au sein de l'entreprise et de la communauté.

Les résumés régionaux et les 14 études de cas seront publiés à la fin de l'année. Pour un complément d'information, s'adresser à M. Amha bin Buang au Secrétariat de l'OIBT ([eimi@itto.or.jp](mailto:eimi@itto.or.jp)).

## **Professionnels du bois et défenseurs de l'environnement forment des alliances lors d'un atelier OIBT sur l'acajou**

### **Atelier sur le renforcement des capacités pour la mise en application des dispositions découlant de l'inscription de l'acajou (*Swietenia macrophylla*) à l'Annexe II de la CITES**

18-21 mai 2004

Pucallpa, Pérou

A la suite de cet atelier OIBT, qui s'est tenu récemment au Pérou avec le concours de l'Institut national péruvien pour les ressources naturelles (INRENA), les professionnels du bois et les organisations non gouvernementales pour la défense de l'environnement collaboreront plus étroitement en vue de garantir que l'acajou (*Swietenia macrophylla*) offert sur le marché proviendra de source légale.

L'acajou a été inscrit à l'Annexe II par décision de la 12<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), avec effet à compter du 15 novembre 2003 (voir AFT 11/4). Cet atelier a été organisé pour répondre aux préoccupations, exprimées par les pays exportateurs et importateurs, concernant la clause de l'Annexe II relative à l'«avis de commerce non préjudiciable». Cet avis (déclarant que l'exportation d'un spécimen ne nuit pas à la durabilité de l'espèce) doit accompagner toutes les expéditions d'acajou.

L'atelier a réuni plus de 80 participants, parmi lesquels des représentants des autorités scientifiques et organes de gestion CITES des trois principaux Etats de l'aire de répartition (Bolivie, Brésil et Pérou), des organes de gestion et d'autres représentants des gouvernements de quatre grands pays importateurs (Canada, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis), des représentants de quatre organisations internationales (OIBT, CITES, FAO et CIFOR) et des représentants de six organismes professionnels et d'ONG du monde entier. Plusieurs industriels et exploitants forestiers locaux ont également participé à l'atelier, apportant leur point de vue particulier sur les problèmes auxquels le Pérou, aujourd'hui premier exportateur d'acajou, se voit confronté dans sa tentative de se conformer aux dispositions de l'inscription de cette essence à l'Annexe II et de garantir que ses exportations d'acajou sont d'origine légale et durable.

L'atelier a fait sienne la conclusion du Groupe de travail CITES sur l'acajou, selon laquelle un avis de commerce non préjudiciable ne devrait être formulé que pour l'acajou provenant de zones dotées d'un plan de gestion approuvé. Il a formulé plusieurs recommandations plus spécifiques dont les pays devront tenir compte lorsqu'ils appliqueront des systèmes de surveillance continue et de contrôle de la production et du commerce de l'acajou, de même qu'à l'égard de l'assistance technique et du rôle du secteur privé et de la coopération régionale/interinstitutions. A la fin de l'atelier, deux résolutions ont été présentées et entérinées: l'une émanant des trois principaux pays de l'aire de répartition qui s'engageaient à mettre en oeuvre les recommandations de l'atelier et proposaient de constituer un groupe de travail tripartite chargé de traiter les questions d'intérêt commun relatives à l'inscription de cette essence à l'Annexe II; la seconde émanant de la profession du bois qui prenait acte de l'engagement pris par les trois principaux pays de l'aire de répartition de gérer rationnellement leurs ressources d'acajou.

Il y a lieu de mentionner en particulier que cet atelier a permis de forger des liens étroits entre certaines ONG participantes et des représentants de la profession; ainsi, plusieurs d'entre eux ont envisagé de se joindre à des groupes d'acheteurs en vue de garantir des approvisionnements d'acajou de sources durables et légales. Certains membres de la profession ont également offert une assistance financière qui permettrait d'inventorier les ressources d'acajou et de prendre en charge d'autres coûts de gestion.

Le rapport de l'atelier est en cours d'achèvement et sera disponible en espagnol et en anglais. Il contiendra toutes les communications et les textes des exposés présentés à l'atelier, ses conclusions et recommandations ainsi que les deux résolutions visées ci-dessus. Le rapport sera mis à disposition sur le site Web de l'OIBT ([www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)) et fera l'objet d'un tirage sur papier.

Pour en savoir plus ou demander un exemplaire du rapport, s'adresser à Steve Johnson du Secrétariat de l'OIBT ([johnson@itto.or.jp](mailto:johnson@itto.or.jp)).

## La décentralisation

### Atelier d'Interlaken sur la décentralisation, les systèmes forestiers fédéraux et les programmes forestiers nationaux

27-30 avril 2004  
Interlaken, Suisse

Cet atelier, co-parrainé par l'OIBT, s'est tenu à l'initiative des pays et à l'appui des activités du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Y étaient présents environ 160 délégués de pays en développement, développés et en transition, d'organisations internationales, locales, provinciales, étatiques et gouvernementales, les représentants de la communauté et d'organismes des peuples autochtones, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Son ordre du jour portait sur:

- l'analyse des incidences de la décentralisation dans les principaux domaines de l'aménagement forestier, en vue de l'élaboration des programmes forestiers nationaux;
- les leçons à tirer des expériences de pays qui ont mis en oeuvre la décentralisation, afin d'en tenir compte dans d'autres pays, le cas échéant, dans le cadre d'un processus de décentralisation; et
- la préparation d'une réflexion et de propositions à soumettre pour examen au FNUF à sa 4<sup>ème</sup> session.

Six groupes de travail ont été constitués pour examiner les domaines cruciaux se rapportant aux objectifs de l'atelier, en particulier: attribution des rôles et responsabilités et coordination à différents niveaux et entre secteurs; orientations, réglementations et partage équitable des avantages; participation, gestion des conflits et processus multi-acteurs; incitations financières; promotion de l'investissement et de partenariats avec le secteur privé; renforcement des capacités, compétences techniques et information; entretien des fonctions des écosystèmes, soutien de la productivité des forêts et application pertinente des connaissances et de la technologie.

Le groupe de travail qui s'est penché sur le dernier de ces domaines a conclu, entre autres, qu'afin d'exploiter les avantages environnementaux potentiels de systèmes décentralisés et de se prémunir contre leurs éventuelles incidences négatives, un certain nombre de principes devraient être observés:

- chaque fois que possible, fonder la décentralisation sur les systèmes traditionnels de gestion communautaire des forêts. Ces systèmes répondent probablement de manière efficace aux besoins locaux et sont adaptés aux conditions locales et capables de résister aux influences externes;
- fonder le développement des marchés des services environnementaux (en particulier ceux qui concernent la protection de l'eau, les changements climatiques et la biodiversité) sur des droits de propriété sécurisés afin de disposer des revenus nécessaires pour la fourniture de ces services et en tant que manière plus équitable pour la société (dans son ensemble) d'exercer une influence sur la mise à disposition de ces services;
- axer les approches centralisées relatives aux aires protégées sur les sites d'importance nationale et en veillant à ce que tous les coûts d'opportunité locaux concernant ces aires soient adéquatement compensés;
- faire en sorte que les institutions centrales aient recours à des approches participatives pour définir les limites dans lesquelles les systèmes décentralisés doivent fonctionner. Les institutions devraient préciser le contexte spatial de planification, définir le domaine forestier permanent et soutenir de toute autre manière le cadre de réglementation et d'incitation; sans oublier que
- les économies d'échelle tendent à favoriser des approches uniformes lorsqu'il s'agit de programmes centralisés à grande échelle pour la restauration de terres dégradées. Avec un bon encadrement d'incitations et de droits de propriété, les systèmes décentralisés seront souvent de nature à favoriser des

approches de restauration biologiquement plus diverses et plus adaptées aux conditions locales.

Les participants à l'atelier ont formulé douze recommandations aux fins d'examen par le FNUF, parmi lesquelles:

- élaborer une compréhension commune des concepts, termes et définitions pour faciliter le futur dialogue sur la décentralisation du secteur forestier;
- promouvoir la diffusion de l'information pertinente pour mieux faire comprendre les divers aspects de la décentralisation dans le secteur de la foresterie;
- formuler des approches pertinentes pour le maintien des aires protégées, tout en permettant les utilisations traditionnelles par les populations indigènes/locales et les habitants des forêts; et
- promouvoir les partenariats entre les diverses parties prenantes et les divers secteurs en vue de renforcer les capacités institutionnelles et humaines, y compris la coopération sud-sud, nord-nord, nord-sud et sud-nord-sud.

Le projet de rapport n'a pas été publié mais il peut être téléchargé du site: [www.intercooperation.ch/interlaken-2004/InterlakenUneditedDraftReport.pdf](http://www.intercooperation.ch/interlaken-2004/InterlakenUneditedDraftReport.pdf)

## **Réunion du Forum Asie-Pacifique à Fidji**

### **20ème Session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (APFC)**

19-23 avril 2004  
Nadi, Fidji

A cette réunion, qui était présidée par le ministre des pêches et des forêts des îles Fidji, assistaient près de 100 personnes représentant 27 pays membres dans la région, deux pays venus en qualité d'observateurs (Timor-Leste et Tonga) ainsi que des organisations internationales comme l'OIBT, le Partenariat pour les forêts d'Asie, l'Association des instituts de recherche forestière de la région Asie-Pacifique et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Durant la réunion, un grand nombre de membres de l'APFC ont présenté des rapports sur la situation de la foresterie dans leur pays. Les activités de la FAO en cours dans la région ont également été décrites, y compris l'élaboration (en coopération avec d'autres associés) d'une stratégie de conservation des forêts pour l'Asie et les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.

La Commission a reçu un rapport sur une initiative de la FAO et du Centre régional de formation forestière de la Communauté intitulé 'Recherche d'excellence'. Environ 170 documents ont été soumis par 20 pays de la région Asie-Pacifique et les 30 études de cas examinées portaient sur des sujets allant des forêts communautaires aux opérations commerciales à grande échelle.

La présidente sortante de l'APFC a fait part de son point de vue sur les forces et les faiblesses de la Commission. Ses forces sont sa neutralité et sa flexibilité; la motivation de son secrétariat et le ferme soutien de la FAO; et le fait que la région y soit largement représentée. Parmi ses faiblesses, on peut déplorer son profil bas; la participation limitée des pays à l'établissement du programme de travail de la Commission; un manque de fonds; une vision peu claire de son futur rôle; et une faible implication des ONG et du secteur privé.

Pour obtenir un complément d'information et une copie du rapport de la session, s'adresser à M. Patrick Durst, [Patrick.Durst@fao.org](mailto:Patrick.Durst@fao.org)

## **Synergie des conventions de Rio**

### **Atelier sur les forêts et les écosystèmes forestiers: promotion des synergies dans la mise en oeuvre des trois conventions de Rio**

5-7 avril 2004  
Viterbe, Italie

Cet atelier a été organisé par les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), en coopération avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les quelque 150 délégués présents ont été encouragés à mettre en oeuvre au niveau local des actions spécifiques concernant les forêts et les écosystèmes forestiers, leur utilisation et leur conservation, et à développer des processus synergiques dans ce secteur afin de contribuer à une mise en oeuvre plus efficace des conventions de Rio.

Le Secrétaire exécutif de la CCD, Hama Arba Diallo, a déclaré que l'atelier fournissait l'occasion d'explorer la manière dont les synergies peuvent soutenir la mise en oeuvre, dans le meilleur intérêt des communautés à l'échelon local, national, régional et mondial. Il a proposé que l'élaboration des stratégies et des plans d'action nationaux, les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC et les programmes d'action nationaux (PAN) de lutte contre la désertification donnent tous la priorité aux actions qui tiennent compte des soucis exprimés dans chacune des trois conventions.

Le Secrétaire exécutif de la CDB, Hamdallah Zedan, a évoqué les décisions prises à la septième Conférence des Parties au sujet de collaboration entre les conventions de Rio et a souligné la nécessité de surmonter les limites auto-imposées et d'apprendre les uns des autres. Il a recommandé que l'atelier soit guidé par les concepts d'intégration et de collaboration qui sous-tendent l'approche écosystémique de la CDB, et que les secrétariats des conventions de Rio veillent non pas seulement à faciliter, mais aussi à participer à ce processus.

Au sein des groupes de travail, les participants ont examiné la manière dont les conventions de Rio partagent les mêmes préoccupations à l'égard de nombreuses questions relatives à l'environnement et au développement durable liées aux écosystèmes forestiers. Les recommandations de l'atelier contenues dans le document récapitulatif du Président portent sur un certain nombre de questions qui se recoupent quant aux obligations courantes, aux mesures de mise en oeuvre et au besoin de renforcement des capacités.

*Communiqué de Douglas Pattie, Secrétariat de la CCD*

## **Lutte contre les pratiques forestières illégales**

### **1er Forum national sur l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal du bois**

26 mars 2004  
Lima, Pérou

Ce forum, organisé par Mesa Nacional de Diálogo y National de Concertación Forestal (Table ronde nationale de dialogue et de concertation sur la foresterie), par l'intermédiaire de l'Asociación Bosques, Sociedad y Desarrollo, a rassemblé 161 délégués, parmi lesquels des membres du Congrès, des représentants d'institutions internationales de coopération, de pouvoirs locaux et sous-nationaux, d'institutions publiques et privées et d'organisations non gouvernementales.

Le Forum a émis une série des propositions qui seront présentées aux autorités nationales en vue de leur mise en oeuvre éventuelle, y compris un plan de travail destiné à lutter contre l'exploitation forestière illégale au Pérou. Ces propositions incluent:

- la création d'une commission exécutive multisectorielle contre l'exploitation forestière illégale au Pérou, sous la présidence du Conseil du ministère;
- la mise en place (précédemment proposée) de l'organisme de surveillance des concessions forestières (OSINFOR), l'approbation de ses règles et de leur application; et
- la promotion de projets de reboisement dans des zones côtières et montagneuses en vue de réduire la pression qui s'exerce sur les forêts naturelles, ainsi que la promotion de l'utilisation diversifiée de la forêt par les communautés locales afin d'en tirer des avantages économiques sans détruire les forêts.

*Communiqué de Mauro Rios*

## **Préparatifs en vue de réexaminer l'Arrangement international sur les forêts**

### **4ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)**

**3-14 mai 2004**  
Genève, Suisse

Une des quatre résolutions adoptées à cette session, la résolution 4/4, se rapporte au processus visant à faciliter l'évaluation de l'Arrangement international sur les forêts (AIF).

Adopté en 2000, l'AIF inclut le FNUF et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). Son objectif principal est de promouvoir l'aménagement, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts et de renforcer l'engagement politique à long terme à cet effet. Dans son programme de travail quinquennal (2001-2005), le FNUF prévoit qu'à sa cinquième session, en 2005, il évaluera l'efficacité de l'AIF.

Bien que cet examen ne doive être entrepris que l'année prochaine, il a primé au cours des délibérations de la quatrième session. La raison en est que cette évaluation se répercutera directement sur le futur du processus relatif aux forêts qui a fait suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et qui, à ce jour, est passé par un certain nombre d'étapes: de la CNUED à la Commission du développement durable (CDD), au Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF), au Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) et au FNUF, le tout à une allure de tortue. Bien qu'il soit en général estimé que le statu quo laisse à désirer, il semble se dégager une pléthore d'idées au sujet du scénario d'après le FNUF-5. La perspective de l'évaluation est en train de rallumer les controverses au sujet d'une convention sur les forêts, qui, dans le passé, a sombré dans l'acrimonie.

### **Processus destiné à faciliter l'examen**

D'intenses consultations ont eu lieu pendant cette session concernant la portée et les modalités de l'examen et le processus de sa préparation. La résolution adoptée recommande que la préparation soit ouverte, transparente et complète dans sa portée. Elle demande que soient communiqués aux Etats membres, aux membres du PCF (dont l'OIBT) et à d'autres parties intéressées, des directives pour l'établissement des rapports sur la mise en oeuvre des propositions d'action des GIF/FIF, un questionnaire pour l'examen de l'efficacité de l'AIF ainsi qu'une information de base concernant les critères spécifiques qui serviront à évaluer

l'efficacité de l'AIF. Les Etats membres, les membres de l'AIF et les autres parties intéressées sont invités à soumettre des rapports sur la mise en oeuvre des propositions d'action des GIF/FIF ainsi que leurs réponses au questionnaire. Un rapport du Secrétaire général fondé sur l'information et les réponses sera établi aux fins d'examen par le FNUF à sa cinquième session. Le FNUF sera également saisi d'un document récapitulatif des progrès réalisés en matière d'aménagement forestier durable (AFD).

A sa quatrième session, le FNUF a pris note de l'avancement des préparatifs de la réunion du Groupe d'experts spécial en considération en vue de recommander les paramètres du mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique applicable à tous les types de forêts (GES PARAM). Ce groupe se réunira au siège des Nations Unies à New York du 6 au 10 septembre 2004. Le rapport du GES PARAM et celui du Secrétaire général le concernant seront soumis à la cinquième session du FNUF.

### **Autres questions de fond à l'ordre du jour**

Malgré la préoccupation qu'a suscitée l'évaluation de l'AIF, d'autres points à l'ordre du jour ont été traités à la quatrième session. Ceux-ci comprenaient: l'état d'avancement et les moyens de mise en oeuvre des propositions d'action des GIF/FIF et du plan d'action du FNUF dans les domaines thématiques suivants: savoir traditionnel ayant trait aux forêts (STTF); connaissances scientifiques relatives aux forêts; aspects sociaux et culturels des forêts; suivi, évaluation et établissement de rapports; concepts, terminologie et définitions; et critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts (GDF). Dans chacun de ces domaines, le Forum s'est également penché sur des thèmes examinés à toutes les sessions: le dialogue qui se poursuit entre les multiples parties prenantes (DMP); l'amélioration de la coopération (AC); les expériences des pays et les leçons tirées; les questions relatives à la mise en oeuvre dans les pays; les travaux intersessions de surveillance, évaluation et rapports; la promotion de la participation publique; les programmes forestiers nationaux; le commerce et l'environnement porteur. Les questions de STTF, AC et travaux exécutés sur le plan international ont fait l'objet de délibérations en tant que sous-points particuliers de l'ordre du jour.

### **Questions restées en suspens**

A cette session, aucun consensus n'est intervenu en ce qui concerne les projets de résolutions sur le STTF et l'AC. Les débats sur le STTF se sont heurtés à de multiples difficultés en raison de la complexité et de la nature controversable des problèmes sous-jacents, en particulier ceux des droits des peuples autochtones, de l'accès au STTF et le partage des avantages qui en sont dérivés, et des droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, les divergences de vues sur les rapports entre l'AFD et l'approche écosystémique de la CDB ont fait échouer les négociations sur un projet de résolution concernant l'AC, au prix d'un certain nombre de points précédemment agréés, y compris les liens entre l'AFD et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Même si d'aucuns considèrent sans doute que les résultats de la quatrième session du FNUF sont mitigés, tous les regards sont désormais tournés vers la préparation de la cinquième session et nombreux sont ceux qui s'attendent à ce qu'elle représente un tournant décisif dans la définition du futur processus multilatéral relatif aux forêts.

*Rapport établi par Amha bin Buang, Secrétariat de l'OIBT, eimi@itto.or.jp*

Résumé  
par  
Alastair  
Sarre

► *Superintendencia Forestal 2004. Atlas de derechos forestales. Deux volumes. Superintendencia Forestal (Bolivia), OIBT & Sistema nacional de informacion forestal de Bolivia, La Paz, Bolivie et Yokohama, Japon.*

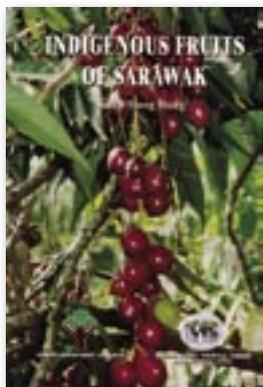
Disponible auprès de: Superintendencia Forestal, Av 2 de agosto No 6 pasando el cuarto anillo, Santa Cruz de la Sierra, Bolivie; [sforestal@sforestal.gov.bo](mailto:sforestal@sforestal.gov.bo); [www.sforestal.gov.bo](http://www.sforestal.gov.bo)



Les deux volumes de cet atlas illustrent les droits d'accès et les localités des groupes sociaux dans les différentes zones (agrupaciones sociales del lugar—ASL). Y sont répertoriés en outre les contrats à long terme d'exploitation forestière et les concessions des entreprises du bois, ainsi que les autorisations de procéder à l'exploitation sur les terres des communautés autochtones en Bolivie.

► *Kueh Hong Siong 2003. Indigenous fruits of Sarawak. Département des forêts du Sarawak et Organisation internationale des bois tropicaux, Kuching, Malaisie et Yokohama, Japon.*

Disponible auprès du fonctionnaire de l'information de l'OIBT, [ahadome@itto.or.jp](mailto:ahadome@itto.or.jp) (voir l'adresse complète à la page 2).

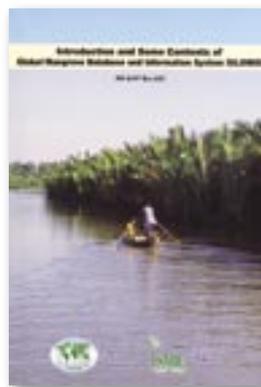


Cette publication de présentation agréable a été préparée en vue de faciliter l'élaboration de stratégies d'utilisation durable et de conservation génétique au Sarawak. Selon l'auteur, la plupart des fruits décrits présentent un potentiel de commercialisation parce qu'ils sont vendus sur les marchés locaux partout au Sarawak. S'ils étaient métho-

diquement cultivés, génétiquement et sélectivement améliorés, et surtout commercialisés, ces fruits pourraient avoir accès aux marchés dans d'autres parties du monde: le *Canarium odontophyllum*, par exemple, que les populations Iban et malaises appellent 'dabai', est également connu sous le nom d'olive de Sibou en raison de son apparence physique, de sa texture douce et très savoureuse. Il a d'excellentes qualités nutritives, étant riche en nutriments énergétiques, matière grasse, protéines, fibres et minéraux comme le phosphore, le potassium, le calcium, le magnésium et le fer.

► *ISME/ITTO 2004. Introduction and some contents of the Global Mangrove Database and Information System (GLOMIS). OIBT & International Society for Mangrove Ecosystems, Yokohama et Okinawa, Japon.* ISBN 4 906584 09 8.

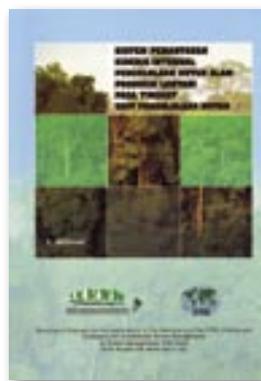
Disponible auprès du fonctionnaire de l'information, OIBT, [ahadome@itto.or.jp](mailto:ahadome@itto.or.jp) (voir l'adresse complète à la page 2).



Cette publication développe toutes sortes d'informations destinées à faciliter la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangrove. La plupart de ces informations ont été compilées par la Société internationale pour les écosystèmes de mangrove au cours de l'exécution du projet OIBT PD 14/97 REV.1 (F). Les travaux se poursuivent dans le cadre du projet OIBT PD 194/03 REV.2 (M).

► *Akhmad 2004. Sistem permantauan kinerja internal pengelolaan hutan alam produksi lestari pada tingkat unit pengelolaan hutan (Directives pour le suivi des activités d'AFD par les gestionnaires des unités forestières en Indonésie). Association indonésienne des concessionnaires forestiers & OIBT, Jakarta, Indonésie et Yokohama, Japon.* ISBN 979 8381 09 2.

Disponible auprès de l'Association of Indonesian Forest Concession Holders, Manggala Wanabakti Building, 9th Floor, Block IV, Jl. Jend. Gatot Subroto, Senayan, Jakarta 10270, Indonésie; Tél 62-21-570 1154; Fax 6221-573 2564; [aphijkt@cbn.net.id](mailto:aphijkt@cbn.net.id); [www.aphi-pusat.com](http://www.aphi-pusat.com)



Ces directives, également publiées en anglais, sont le produit technique final du projet PD OIBT 42/00 REV.1 (F): 'Formation d'instructeurs à l'application des critères et indicateurs OIBT et indonésiens de l'aménagement forestier durable au niveau des unités d'aménagement forestier'. Entre autres, ce projet a adapté les *Critères et indicateurs OIBT de l'aménagement*

*durable des forêts tropicales naturelles* aux conditions indonésiennes en se fondant sur les résultats d'essais effectués sur le terrain dans plus de 77 unités de gestion forestière. Ce rapport est destiné aux concessionnaires forestiers qui veulent surveiller leur propre performance en matière d'aménagement forestier durable; il contient l'ensemble des critères et indicateurs révisés, une typologie de gestion forestière grâce à laquelle les indicateurs peuvent être pondérés lors du processus d'évaluation, et un plan d'action pour remédier aux insuffisances dans des secteurs où les indicateurs révèlent une faible performance.

► *Anon. 2004. Improvement of processing efficiency of tropical timber from sustainable sources in Indonesia. Rapport technique de l'avant-projet OIBT/ISWA PPD 57/02 Rev. 1 (I). Indonesian Sawmilling and Woodworking Association & OIBT, Jakarta, Indonésie et Yokohama, Japon.*

Disponible auprès du fonctionnaire de l'information, OIBT, [ahadome@itto.or.jp](mailto:ahadome@itto.or.jp) (voir l'adresse complète à la page 2).

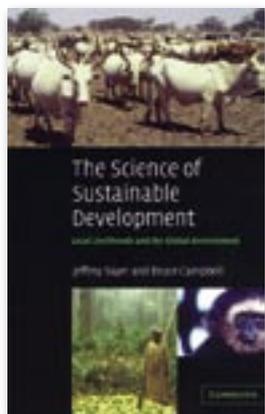


Ce rapport présente une vue d'ensemble des industries du bois indonésiennes, décrit les méthodes d'observation appliquées dans 13 scieries sélectionnées, présente les résultats de ces observations et formule des recommandations en vue d'améliorer ce qu'il considère être actuellement de faibles taux de restitution dans l'industrie indonésienne du bois.

En particulier, conclut le rapport, il est urgent d'améliorer les compétences et les capacités nationales dans les techniques de transformation et dans la gestion de la qualité des produits, ainsi que de fixer des normes pour les produits, d'élaborer des prescriptions en matière de qualité et de classement et des règlements techniques sur les marchés internationaux des sciages.

► **Sayer, J. & Campbell, B. 2004. The science of sustainable development: local livelihoods and the global environment. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni. ISBN 0 521 53456 0.**

Disponible auprès de: Cambridge University Press, The Edinburgh Building, Cambridge, CB2 2RU, Royaume-Uni; [www.cambridge.org](http://www.cambridge.org). £24.99



Quel est le rôle de la recherche scientifique face aux problèmes de gestion des ressources naturelles dans des paysages tropicaux? Dans la préface de ce livre, les auteurs proposent que "la recherche, au sens large, est sans doute la seule base sur laquelle s'appuyer pour résoudre bon nombre des problèmes irréductibles du monde en développement".

Mais qu'entendent-ils par 'sens large'? Pour eux, il s'agit essentiellement de "la recherche nécessaire qui à la fois mobilise les connaissances existantes et produit de nouvelles connaissances. C'est une recherche qui traite toute gestion comme étant de caractère expérimental et qui porte sur des situations réelles. C'est une recherche qui permet aux scientifiques et aux cultivateurs d'expérimenter et d'apprendre ensemble. C'est une recherche par l'action mais à une échelle beaucoup plus large que celle qui se pratique habituellement." Les auteurs voient un lien entre ce qu'ils appellent la démocratisation de la science et la démocratisation des sociétés, lequel, s'il est encouragé, conduira finalement à l'amélioration de la gestion des ressources. Ils préconisent de "réinventer" les projets de développement en leur appliquant les sept principes suivants:

- fixer des buts généraux mais en reconnaissant que les atteindre signifie pouvoir s'adapter et apprendre;

- un engagement fondamental envers des rapports équitables avec les groupes d'intérêt locaux est indispensable;
- les groupes d'intérêt externes doivent mettre quelque chose sur la table;
- toutes les parties doivent s'investir dans le processus aussi longtemps qu'il le faut;
- tous doivent évoluer au rythme du plus lent;
- les espérances de chacun doivent être réalistes; et
- le financement doit accompagner le processus.

► **Christy P., Jaffré R., Ntougou O. et Wilks C., 2003. La Forêt et la filière bois au Gabon. La forêt du Gabon au début du troisième millénaire. Libreville, Ministère de l'Economie Forestière (Gabon) et Ministère des Affaires Etrangères (France), 389p.**



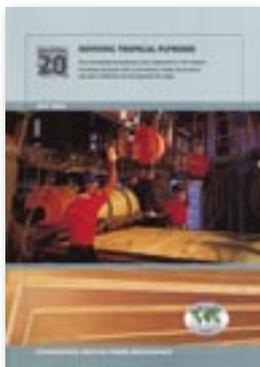
Cet ouvrage est une synthèse des informations sur la forêt et la filière bois au Gabon. Il est structuré en huit chapitres: généralités sur la forêt gabonaise, la forêt comme ressource, la recherche forestière, l'aménagement forestier, la protection de la forêt, les institutions, la mise en valeur de la forêt, la commercialisation des produits de la forêt et l'industrie du bois. Cet ouvrage servira de

référence à tous ceux qui sont intéressés par le secteur forestier au Gabon.

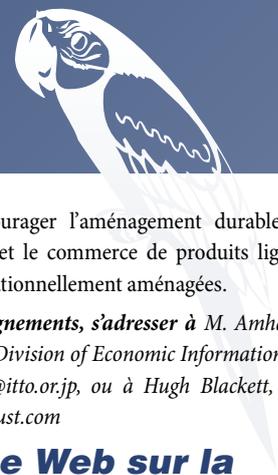
Adaptation de l'annonce des éditeurs

► **Rutten, L. & Tan, S.H. 2004. Revitalisation du contreplaqué tropical. OIBT Série technique No 20. OIBT, Yokohama, Japon. ISBN 4 902045 09 5.**

Disponible auprès du fonctionnaire de l'information, OIBT, [ahadome@itto.or.jp](mailto:ahadome@itto.or.jp) (voir l'adresse complète à la page 2).



Ce rapport cerne les mesures nécessaires pour rendre plus transparent le commerce des contreplaqués de feuillus tropicaux et analyse les causes des fluctuations du marché et de la volatilité des prix.



Résumé  
par  
Alastair  
Sarre

## Un prix est décerné à un groupe de collectivités financé par l'OIBT

Un projet de gestion communautaire de 3000 hectares de forêt, financé par l'OIBT à Buenavista, Bayombong, Nueva Viscaya, (Philippines) s'est mérité l'éloge d'être un 'modèle de gestion forestière'.

La zone est gérée par une fédération d'associations de paysans des collines de Vista Kalongkong, avec l'assistance du Département de l'environnement et des ressources naturelles, de services des pouvoirs locaux et d'autres membres de Comité consultatif pour le développement des zones montagneuses de Buenavista.

Grâce à la participation des collectivités et à un appui financier, d'importantes superficies de la partie initialement marginale du site du projet ont été mises en valeur par des plantations et des fermes agroforestières. Les forêts naturelles et secondaires du secteur sont mieux protégées contre l'empiétement illégal et le braconnage, et des plantations d'enrichissement y sont faites pour stimuler la restauration des forêts dégradées.

L'année dernière, ce projet a remporté le prix de 'Projet modèle de développement durable' offert par le Conseil provincial de Nueva Viscaya pour le développement durable. Il vient de remporter aussi un prix analogue offert par le Conseil régional pour le développement durable. Ce dernier a été remis à la fédération lors d'une cérémonie qui a eu lieu en mars dernier.

Le projet OIBT sous-jacent de ce processus (PD 21/97 REV.2 (F)) a débuté en 1998 et la gestion a ensuite été confiée à la fédération en 2002. Ce modèle de foresterie communautaire à l'oeuvre est maintenant un important outil pour faire connaître aux autres communautés les expériences de développement durable et leçons apprises.

*Inspiré d'un article de Benny G. Enriquez publié dans The Philippine Star. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Dr Eva Muller, Assistant Director, Reforestation and Forest Management (muller@itto.or.jp)*

## Attribution d'une subvention de l'OIBT au partenariat société civile/secteur privé

Un partenariat entre le Tropical Forest Trust (TFT), une organisation non gouvernementale basée en Suisse, et PT Hutanindo, une entreprise d'exploitation forestière indonésienne, est le premier à bénéficier d'un programme innovateur de petites subventions lancé par l'OIBT.

Une subvention de 45.000 dollars EU sera utilisée par PT Hutanindo dans sa concession pour former des équipes d'abattage aux techniques à faible impact et pour apporter à l'entreprise le soutien technique dont elle a besoin pour améliorer la planification de la gestion forestière. L'objectif général du partenariat est de faire en sorte que les opérations de PT Hutanindo puissent obtenir un certificat de bonne gestion, en procurant du même coup des avantages à la communauté locale sous forme d'infrastructure sociale, formation, emploi et conservation environnementale.

L'OIBT offre des subventions visant à faciliter et soutenir des partenariats entre les producteurs de bois et les organismes de la société civile, en vue de promouvoir le progrès vers la gestion durable, la certification et l'accès des produits de bois tropicaux aux marchés. Cette initiative fait partie des efforts déployés par

l'Organisation pour encourager l'aménagement durable des forêts sous les tropiques et le commerce de produits ligneux tropicaux issus de forêts rationnellement aménagées.

**Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Amha bin Buang, Assistant Director, Division of Economic Information and Market Intelligence, eimi@itto.or.jp, ou à Hugh Blackett, TFT, h.blackett@tropicalforesttrust.com**

## Nouveau site Web sur la certification

Le Conseil péruvien pour la certification volontaire des forêts (Consejo Peruano para la certificación forestal voluntaria) a lancé un nouveau site Web ([www.cp-cfv.org](http://www.cp-cfv.org)) qui contient, entre autres, des renseignements sur les normes pour la certification de la gestion forestière liée à la production de 'castaña' (noix du Brésil ou *Bertolletia excelsa*) au Pérou.

## Forum-financements en ligne

Un forum en ligne a été mis en place par le Partenariat de collaboration sur les forêts et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux afin de permettre l'échange d'informations, d'idées et d'expériences sur le financement de projets relatifs aux forêts. Ce forum vise à aider ceux qui recherchent et sollicitent des fonds pour leurs projets. Les représentants des organes accordant des subventions sont également invités à communiquer des informations et des conseils aux demandeurs potentiels. Ce forum peut être contacté à l'indicatif [www.fao.org/forestry/site/17261/en](http://www.fao.org/forestry/site/17261/en)

## Mise à jour de la loi forestière en Indonésie

En 1999, le Gouvernement indonésien a passé une nouvelle loi forestière (No 41/1999) qui, entre autres, interdisait l'exploitation minière à ciel ouvert dans les forêts protégées. En mars dernier, cependant, ce gouvernement a émis le Règlement officiel No 1/2004 tenant lieu de loi (ou 'perpu') qui, selon le *Jakarta Post*, stipule que tous les permis et contrats d'exploitation minière dans les forêts conclus avant la promulgation de la loi forestière seront valides pour le restant de la période initialement fixée par le permis ou le contrat. L'émission du 'perpu' a été suivie en mai d'un décret présidentiel nommant les 13 entreprises qui seraient autorisées à reprendre leurs activités d'extraction. Les activistes écologistes ont condamné cette décision à cause de la destruction qu'elle provoquerait dans les forêts indonésiennes, tandis que les milieux de l'exploitation et des affaires minières l'ont applaudie, non seulement comme preuve que l'Indonésie honorait ses contrats mais aussi parce qu'elle était susceptible de limiter les risques du gouvernement de devoir faire face à des procès potentiellement catastrophiques. La superficie totale des concessions minières libérées en vertu de ce changement se monte à quelque 928.000 hectares.

Le gouvernement a rédigé un autre 'perpu', qui n'avait pas encore été promulgué en juin 2004, et qui prescrirait des sanctions en cas d'exploitation forestière illégale et créerait une agence spéciale comprenant des divisions de l'armée indonésienne, de la police nationale, du bureau du procureur général et d'autres institutions, nanties des pouvoirs d'investigation, d'arrestation et de poursuites en cas d'activités d'exploitation forestière illégale.

**Sources:** Jakarta Post. [Tempointeraktif.com](http://Tempointeraktif.com); communiqué de Budhita Kismati.

## **Évaluation quantitative des ressources en arbres hors forêts à l'aide de la télédétection (RS), des systèmes d'information géographique (SIG) et des reconnaissances sur le terrain**

18 avril – 13 mai 2005

Enschede, Pays-Bas

Coût: €1500

Langue: anglais

Ce cours explorera les aspects qualitatifs et en particulier quantitatifs de l'évaluation des ressources en arbres hors forêts (RAHF). Il comportera des travaux pratiques effectués sur le terrain. L'enseignement dispensé est conçu à l'intention de professionnels opérant dans le domaine général du développement rural et participant ou intéressé à la planification et à la prise de décisions liées à la gestion des ressources en arbres dans les zones rurales.

À l'issue du cours, les participants devraient être en mesure de:

- définir ce que sont les RAHF et décrire le rôle et l'importance de ces arbres pour différentes parties prenantes à différents niveaux;
- décrire le pourquoi et le comment de la gestion des RAHF et sa dynamique dans les apports de moyens d'existence des cultivateurs;
- identifier et utiliser les applications de télédétection et de systèmes d'information géographique adaptées à l'évaluation et la surveillance des RAHF;
- décrire les problèmes et les difficultés des inventaires des RAHF sur le terrain, ainsi que les avantages et les inconvénients des divers types d'inventaires d'usage actuellement; et
- concevoir un inventaire (simple) des RAHF sur le terrain.

**Adresse:** Education Affairs Department, ITC, PO Box 6, 7500 AA Enschede, Pays-Bas; [www.itc.nl](http://www.itc.nl); [education@itc.nl](mailto:education@itc.nl)

## **Organisation et gestion adaptative: appui à la gestion décentralisée des forêts et des ressources naturelles au service du développement rural**

11 octobre – 19 novembre 2004

Wageningen, Pays-Bas

Coût: €4800

Langue: anglais

Ce cours offre aux participants l'occasion d'une réflexion sur les méthodes de travail courantes et leur permettra de développer des aptitudes et des pratiques facilitant la gestion collaborative des forêts avec la participation active des parties prenantes. En particulier, ce cours devrait leur permettre de:

- prendre davantage conscience de leurs propres aptitudes et compétences à introduire des innovations dans des méthodes de travail pluridisciplinaires;
- s'entraîner à mettre en oeuvre toutes sortes de méthodes participatives et d'outils de gestion adaptatifs;
- comprendre et évaluer ce que signifie étendre la participation au travail à des groupes divers de parties prenantes à divers niveaux;
- concevoir, projeter et mettre en oeuvre des processus de changement avec de petites équipes pour soutenir les pratiques de gestion décentralisées de la gestion des ressources naturelles; et
- évaluer l'impact de leurs propres valeurs et style d'apprentissage personnel et développer plus avant leurs compétences de chef d'équipe.

Date limite des demandes de participation fixée au 1er septembre 2004.

**Adresse:** International Agricultural Centre, PO Box 88, 6700 AB Wageningen, Pays-Bas; Tél 31-317-495 495; Fax 31-317-495 395; [training.iac@wur.nl](mailto:training.iac@wur.nl)

## **Maîtrise en agroforesterie**

Ce cours de douze mois débouchant sur une maîtrise ou sur un diplôme d'études universitaires supérieures est conçu pour ceux qui ont des qualifications du niveau de la licence ou équivalent en sciences naturelles et en vue de parfaire les connaissances de forestiers et d'agronomes diplômés. L'objectif principal de ce cours est de dispenser aux étudiants un enseignement et une formation spécialisés en agroforesterie en tant qu'approche de l'utilisation des terres, afin

d'aider les communautés à répondre à leurs besoins par des systèmes agricoles et forestiers. Cette approche sera fondée sur l'étude intégrée des complexités écologiques, économiques et sociales à prendre en considération et sur la compréhension du fonctionnement de ces systèmes.

Le cours est dispensé par sept spécialistes en agroforesterie qui sont membres à temps plein du corps enseignant de l'école. Il comporte deux volets: une période d'enseignement général, de septembre à avril, et une période d'environ quatre mois pendant laquelle les étudiants recherchent un sujet qui les intéresse particulièrement en vue de préparer un mémoire.

**Adresse:** Dr Zewge Teklehaimanot, Course Director; Tél 44-1248-382639; Fax 44-1248-354997; [z.teklehaimanot@bangor.ac.uk](mailto:z.teklehaimanot@bangor.ac.uk)

## **Maîtrise/Diplôme de foresterie environnementale (tropicale)**

Ce cours de douze mois est conçu à l'intention de diplômés du niveau de la licence (ou ayant des qualifications et une expérience équivalentes) en sciences naturelles ou sociales, en foresterie ou en agriculture. Fonctionnant avec succès depuis 1978, ce cours est dispensé par une équipe de 16 enseignants qui ont une expérience directe de la foresterie moderne en milieu tropical. Au cours des 20 dernières années, 182 étudiants de 43 pays tropicaux et subtropicaux ont obtenu ce diplôme. Ce cours dispense un enseignement et une formation interdisciplinaires dans des sujets d'importance actuelle et future pour la gestion des forêts dans les tropiques. Il associe les forces des méthodes de foresterie traditionnelles à l'étude détaillée des approches modernes: évaluation et protection de la biodiversité, piégeage du carbone et autres valeurs environnementales; production durable; gestion forestière participative; politique forestière, y compris la certification; agroforesterie; restauration des forêts; et produits forestiers non ligneux. Le cours comporte deux volets: à une période d'enseignement général, de septembre à avril, fait suite une période d'environ quatre mois pendant laquelle les étudiants recherchent un sujet particulier qui les intéresse en vue de préparer un mémoire.

**Adresse:** Dr Jeremy Williams, Course Director, MSC Environmental Forestry, School of Agricultural and Forest Sciences, University of Wales, Bangor, Gwynedd, LL57 2UW, Royaume-Uni; Tél 44-1248-382289; Fax 44-1248-354997; [j.h.williams@bangor.ac.uk](mailto:j.h.williams@bangor.ac.uk)

## **Approches participatives dans les projets concernant la mise en valeur des forêts et des ressources naturelles**

19 octobre – 29 novembre 2004

18 octobre – 28 novembre 2005

Los Baños, Philippines

Coût: \$3.780

Ce cours permet aux participants d'apprécier le besoin de la participation des secteurs en cause, en particulier les communautés locales, dans des projets de mise en valeur des ressources naturelles; d'acquérir les connaissances et les qualifications nécessaires pour appliquer correctement les différents principes et techniques de participation dans tous les domaines du cycle de projet; et de formuler un plan d'action intégrant les concepts, les stratégies et les techniques de participation dans leur propre situation de travail.

**Adresse:** Training Officer, College of Forestry and Natural Resources, University of the Philippines at los Baños, TREES, PO Box 434, 4031 College, Laguna, Philippines; Tél 63-49-536 2268; Fax 63-49-536 3340; [trees@laguna.net](mailto:trees@laguna.net); [www.uplb.edu.ph/cf/](http://www.uplb.edu.ph/cf/)

► 20-23 juillet 2004. **Trente-sixième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Interlaken, Suisse. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp); [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

► 26-30 juillet 2004. **Conférence des Nations Unies (1ère partie) pour la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994.** Genève, Suisse. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp); [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

► 1-10 août 2004. **2nd Worldwide Symposium on Gender and Forestry.** Arusha, Tanzanie. IUFRO 6.18.00.2. **Adresse:** Ann-Merete Furuberg, Department of Forestry and Natural Resources, Hedmark College, N-2256 Grue Finnskog, Norvège; Tél 47-9016 3092; Fax 47-6294 5753; [merete.furuberg@hedmark-f.kommune.no](mailto:merete.furuberg@hedmark-f.kommune.no)

► 8-10 août 2004. **XIII Seminario de Actualización sobre Sistemas de Cosecha de Madera y transporte Forestal.** Curitiba, Paraná, Brésil. IUFRO 3.05.00. **Adresse:** Jorge Roberto Malinowski, Coordenação do Evento, Rua: Lothário Meissner, 3.400 - CEP 80.210-170, Curitiba, Paraná, Brésil; Tél 55-41-360 4222; Fax 55-41-360 4221; [www.floresta.ufpr.br/seminario](http://www.floresta.ufpr.br/seminario); [colheita@floresta.ufpr.br](mailto:colheita@floresta.ufpr.br)

► 15-20 août 2004. **Forest Diversity and Resistance to Native and Exotic Pest Insects.** IUFRO 7.03.07. Hammer Springs, Nouvelle-Zélande. **Adresse:** Andrew Liebhold, Northeastern Research Station, USDA Forest Service, 180 Canfield St, Morgantown, WV 26505, Etats-Unis; Fax 1-304-285 1505; [aliebhold@fs.fed.us](mailto:aliebhold@fs.fed.us); <http://iufro.boku.ac/iufro/>

► 15-21 août 2004. **XIIe Congrès international d'entomologie.** Brisbane, Australie. **Adresse:** Ashley Gordon, Congress Director; [Ashley@ccm.com.au](mailto:Ashley@ccm.com.au); [www.ccm.com.au/icoe/index.html](http://www.ccm.com.au/icoe/index.html)

► 24-26 août 2004. **Conférence mondiale sur la restauration écologique.** Victoria, Canada. **Adresse:** R. Seaton, Conference Chair, Silvicultural analyst, Brinkman & Associates Reforestation Ltd, 520 Sharpe St, New Westminster BC, Canada; Tél 1-604-520 1968; [Robert\\_Seaton@brinkman.ca](mailto:Robert_Seaton@brinkman.ca)

► 1-2 septembre 2004. **Forest Information Technology Congress and Exhibition.** Jyväskylä, Finlande. **Adresse:** Finpro Marketing Oy, Porkkalankatu 1, FIN-00181 Helsinki, Finlande; [forestit@finpro.fi](mailto:forestit@finpro.fi); [www.forestit.net](http://www.forestit.net)

► 6-10 septembre 2004. **Ad hoc Expert Group on Consideration with a View to Recommending the Parameters of a Mandate for Developing a Legal Framework on all Types of Forests.** New York, Etats-Unis. **Adresse:** Ms Luz Aragon, Forum des Nations Unies sur les forêts; Tél 1-212-963 1393; Fax 1-212-963 4260; [www.un.org/esa/forests](http://www.un.org/esa/forests)

► 14-16 septembre 2004. **Atelier international sur les possibilités du Mécanisme propre en faveur des secteurs forestiers tropicaux.** Séoul, République de Corée. **Parrainé par l'OIAT.** **Adresse:** Professor Dr Yeo-Chang Youn, Seoul National University, Department of Forest Resources, Silim-dong san 56-1, Gwanak-ku, 151-742, Séoul, République de Corée; Tél 82-2-88 4754; Fax 82-2-875 476; [youn@snu.ac.kr](mailto:youn@snu.ac.kr)

► 27-30 septembre 2004. **The Economics and Management of High Productivity Plantations.** Lugo, Galice, Espagne. IUFRO 4.04.06. **Adresse:** Juan Gabriel Alvarez; Tél 34-982-252303; ou Chris Goulding, New Zealand Forest Institute, Private Bag 3020, Sala Street, Rotorua, Nouvelle-Zélande; Tél 64-7-343 5641; Fax 64-7-348 0952; [www.lugo.usc.es/iufro/](http://www.lugo.usc.es/iufro/)

► 2-14 octobre 2004. **13e Session de la Conférence des Parties à la CITES.** Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** Willem Wijnstekers, Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction; Tél 41-22-917 8139; ou 41-22-797 3417; [cites@unep.ch](http://cites@unep.ch); [www.cites.org](http://www.cites.org)

► 11-15 octobre 2004. **Eucalyptus in a Changing World.** Aveiro, Portugal. IUFRO 2.08.03. **Adresse:** Nuno Borralho, RAIZ-Instituto de Investigação da Floresta e Papel, Herdade da Torre Bela, Ap. 15, P-2065 Alcoentre, Portugal; Tél 351-263-480035; Fax 351-234-931359; [www.aveiroiufro.com](http://www.aveiroiufro.com); [conference@aveiroiufro.com](mailto:conference@aveiroiufro.com)

► 17-22 octobre 2004. **Towards Better Management Practices in Tropical Humid Forests: Developing Principles and Recommendations for the Amazon Basin.** Belém, Brésil. IUFRO 3.05.00. **Adresse:** Plinio Sist, CIRAD-Forêt, Convênio Cirad Forêt EMBRAPA, Projeto Ecosilva, EMBRAPA Amazonia Oriental, Travessa Dr. Eneas Pinheiro, 66095-100 Belém, PA, Brésil; Tél 55-91-299 45; Fax 55-91-276 7939; [plinio@cpatu.embrapa.br](mailto:plinio@cpatu.embrapa.br)

► 24-29 octobre 2004. **Colloque international sur les sciences du bois.** Montpellier, France. IUFRO 5.00.00. **Adresse:** Département Forêts du Cirad, ISWS, TA 10/16. 73 Rue JF Breton, 34398, Montpellier Cedex 5, France; Fax 33-4-6761 5725; [iawa-iaws-symposium@cirad.fr](mailto:iawa-iaws-symposium@cirad.fr)

► 31 octobre-3 novembre 2004. **VIII Congreso Latinoamericano de Estudiantes de Ciencias Forestales.** La Molina, Pérou. **Adresse:** Mariana Ibarcena Escudero (Présidente du Comité d'organisation), Av. La Molina s/n La Molina-Perú; [alecif\\_peru@universia.edu.pe](mailto:alecif_peru@universia.edu.pe); [www.lamolina.edu.pe/eventos/forestales/congresolatforest/](http://www.lamolina.edu.pe/eventos/forestales/congresolatforest/)

► 17-21 novembre 2004. **Colloque international sur la restauration écologique.** Santa Clara City, Cuba. **Adresse:** Grecia Montalvo, Empresa Nacional

para la Protección de la Flora y la Fauna, Carretera Central km 306, Banda Placetas, Santa Clara, Villa Clara, Cuba Cp: 50 100; Tél 1-703-820 8550; Fax 1-703-820 8550; [sisre@ccb.civc.inf.cu](mailto:sisre@ccb.civc.inf.cu) ou [grecia\\_montalvo@yahoo.es](mailto:grecia_montalvo@yahoo.es)

► 17-25 novembre 2004. **3ème Congrès mondial de la nature de l'UICN: Nature et Société - un seul monde.** Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** Ursula Hiltbrunner, UICN-Union mondiale pour la nature, 28 rue Mauvernay, CH-1196 Gland, Suisse; Tél 41-22-999 0232; Fax 41-22-999 0020; [www.iucn.org](http://www.iucn.org); [ursula.hiltbrunner@iucn.org](mailto:ursula.hiltbrunner@iucn.org)

► 22-25 novembre 2004. **International Conference on Multipurpose Trees in the Tropics: Assessment, Growth and Management.** Jodhpur, Inde. **Adresse:** Dr V.P. Tewari, Organising Secretary; Tél 91-291-272 2588; Fax 91-291-272 2764; [vptewari@afri.res.in](mailto:vptewari@afri.res.in)

► 6-17 décembre 2004. **Xe Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.** Buenos Aires, Argentine. **Adresse:** Secrétariat de la CCNUCC, PO Box 260124, D-53153, Bonn, Allemagne; Tél 49-228-815 1000; Fax 49-228-815 1999; [secretariat@unfccc.int](mailto:secretariat@unfccc.int); [unfccc.int](http://unfccc.int)

► 13-18 décembre 2004. **Trente-septième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp); [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

► 28 février-5 mars 2005. **17th Commonwealth Forestry Conference: Forestry's Contribution to Poverty Reduction.** Colombo, Sri Lanka. **Adresse:** Conservator General of Forests, Sampathaya, PO Box 3, Battaramulla, Sri Lanka; Tél 94-1-286 6616; Fax 94-1-286 6633; [forlib@sltnet.lk](mailto:forlib@sltnet.lk)

► 9-11 mars 2005. **World of Wood.** Savannah, Georgia, Etats-Unis. **Adresse:** International

Wood Products Association (IWPA), 4214 King Street West, Alexandria, Virginia, Etats-Unis; Tél 1-703-820 6696; Fax 1-703-820 8550; [info@iwpawood.org](mailto:info@iwpawood.org); [www.iwpawood.org](http://www.iwpawood.org)

► 4-7 avril 2005. **Sustainable Forestry in Theory and Practice: Recent Advances in Statistics, Modelling and Knowledge Management.** Edinburgh, Scotland. IUFRO 4.11.00, 4.02.00, 6.12.00. **Adresse:** Keith Reynolds, USDA Forest Service, Pacific Northwest Research Station, Corvallis, OR, Etats-Unis; Tél 1-541-750 7434.

► 24-26 mai 2005. **Trente-huitième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Brazzaville, République du Congo. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp); [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

► 20-24 juin 2005. **5th International Conference on Forest Vegetation Management: Useable Science, Practical Outcomes and Future Needs.** Corvallis, Oregon. **Adresse:** Dr Robin Rose, Director, Vegetation Management Research Cooperative, College of Forestry, Oregon State University, 308 Richardson Hall, Corvallis, OR 97330 Etats-Unis; Fax 1-541-737 1393; Tél 1-541-737 6580; [robin.rose@oregonstate.edu](mailto:robin.rose@oregonstate.edu)

► 8-13 août 2005. **Forests in the Balance: Linking Tradition and Technology.** XXIIe Congrès mondial de l'IUFRO. Brisbane, Australie. **Adresse:** Congress Manager, PO Box 164, Fortitude Valley QLD 4006, Australie; Level 2, 15 Wren St, Bowen Hills QLD 4006, Australie; Tél 61-(0)-7-3854 1611; Fax 61-(0)-7-3854 1507; [iufro2005@ozaccomm.com.au](mailto:iufro2005@ozaccomm.com.au); [www.iufro2005.com/](http://www.iufro2005.com/)

► 20-24 septembre 2005. **VII Plywood and Tropical Timber International Congress and VI Machinery and Timber Products Fair.** Belém, Brésil. **Adresse:** WR São Paulo; Tél 11-3722 3344; [wrs@wrsaopaulo.com.br](mailto:wrs@wrsaopaulo.com.br)

## Pour une participation élargie

Principales étapes de l'élaboration d'un plan d'aménagement (aspects sociaux) montrant les mesures prises actuellement et celles qu'il serait souhaitable de prendre

ETAPE	ACTIONS IMPLICITES	
	AUJOURD'HUI	SOUHAITABLES
<b>Analyse</b>	Enquêtes socio-économiques	Diagnostic participatif (représentations, normes d'appropriation et d'accès, usages, perspectives, etc.)
<b>Formulation des prescriptions d'aménagement</b>	Mode de participation des acteurs locaux	Négociation des accords, mécanismes de sanctions, gestion des conflits, répartition des rôles, partage des coûts et des bénéfices, plan de développement local
<b>Diffusion et approbation du plan</b>	Réunion d'information, affichage; arrêté ou décret ministériel ayant force de loi	Campagne de communication sociale, légitimation sociale et par écrit des accords consignés dans le plan d'aménagement (arrêté ministériel), etc.
<b>Mise en application du plan</b>	Elaboration et mise en place des projets sociaux, appui à l'accès aux forêts communautaires, redevances forestières, emplois	Plate-forme de dialogue (forum) et structure de suivi instituées (suivi participatif, prévention et résolution des conflits, contrôle mutuel)

Le tableau ci-dessus divise le processus d'aménagement en quatre étapes et montre les actions telles qu'elles sont menées actuellement et celles qui sont souhaitables; ces dernières sont fondées sur les leçons apprises de la gestion participative des aires protégées dans la région. Durant la première phase, 'Analyse', les enquêtes socio-économiques devraient être menées de façon participative afin de préparer les acteurs à la négociation. L'étape centrale est celle de l'élaboration des "prescriptions d'aménagement" (qui méritent d'ailleurs une dénomination plus neutre). Cette étape devrait être abordée avec une logique de négociation; les accords spécifiques qui en découleront concernant les règles et les procédés seront consignés dans le plan d'aménagement; et il serait extrêmement avantageux pendant cette phase d'avoir recours à un facilitateur (ou un médiateur). La dernière étape, celle de la mise en application du plan, devrait accorder plus de place à "l'apprentissage par l'action" pour préparer les acteurs à des adaptations éventuelles à de nouveaux problèmes que le processus ferait naître.

### Un modèle mixte?

Les leçons apprises de la gestion participative des aires protégées peuvent certainement aider les forestiers à évoluer vers des plans d'aménagement des concessions forestières qui soient le fruit de véritables négociations, mais il importe d'être réaliste. Pour que la foresterie industrielle réussisse et soit durable, il faut qu'elle soit rentable; le processus des plans d'aménagement ne devrait pas ériger des obstacles insurmontables sur la voie de cet objectif. Ce qu'il faut c'est un processus efficace et viable qui, d'une part responsabilise les parties prenantes locales et leur apporte des avantages et, d'autre part procure des bénéfices au concessionnaire. Une approche semblable à celle proposée par Buttoud et Samyn (1999), selon lesquels il conviendrait peut-être davantage que certains éléments du plan (par ex. accès des forêts, partage des avantages, etc.) soient pleinement négociés, tandis que d'autres (par ex. normes de construction des routes, possibilité, etc.) se conformeraient aux normes réglementaires ou industrielles; chaque processus définirait celles des mesures à prescrire et celles qui peuvent faire l'objet d'une approche négociée.

### En guise de conclusion

Le moment est venu de conceptualiser et ensuite de rendre opératoire une approche pratique de la dimension sociale dans

l'aménagement forestier durable. Ceux qui voient les choses de l'extérieur—les futurs concessionnaires et ceux qui appellent au boycott des bois tropicaux—devront user de patience, parce que les processus participatifs ne se réalisent pas du jour au lendemain et, qui plus est, ne sont jamais parfaits. Enfin, la tâche de mettre en place un cadre social véritablement durable dans la production de bois n'est pas un chantier exclusivement réservé aux forestiers, mais il est ouvert aussi à d'autres acteurs.

### Références

- Bertrand A., Babin D., Nasi R., 1999. *Evolution et diversité du concept d'aménagement forestier*. Bois et Forêts des Tropiques No 260 (2).
- Buttoud G., 2003. Le Plan d'aménagement doit être une priorité. *Actualités des Forêts Tropicales*, OIBT Vol. 11, No 1.
- Buttoud G., Samyn J.-M., 1999. *Politique et Planification Forestières*. Intercooperation, Berne, Suisse.
- Estève J., 2001. *Etude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines*. Application au cas de l'Afrique centrale. ATIBT, Paris, France.
- OAB/OIBT 2003. *Principes, Critères et Indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*. OAB et OIBT, Série Développement de politiques OIBT No 14. Libreville, Gabon et Yokohama, Japon.
- Pierre J., (en cours de publication). Le risque social de l'aménagement durable des forêts en Afrique centrale. *Bois et Forêts des Tropiques*.

## Le moment est venu d'entreprendre de sérieuses négociations sur les plans d'aménagement en Afrique

par Jean-Claude Nguingiri

Représentant régional de l'OIBT

roaf.itto@internetgabon.com

LA GESTION durable des forêts du Bassin du Congo et de l'Afrique du Centre fait l'objet d'une promotion énergique depuis une dizaine d'années. Cette nouvelle démarche s'écarte des pratiques minières classiques utilisées dans l'exploitation de bois d'œuvre et vise à intégrer des pratiques socialement équitables, écologiquement durables et économiquement viables en s'appuyant sur l'outil fondamental qu'est devenu le plan d'aménagement forestier. Si des étapes importantes ont été franchies, le chemin reste encore jonché d'obstacles qui peuvent entraver la marche vers la gestion durable. Parmi ceux-ci, figure la «notion de social» qui est encore loin d'être opératoire.

Il est désormais communément admis que la mise en place de la gestion durable en Afrique centrale nécessite l'obtention d'un consensus entre les principaux partenaires en présence (Estève, 2001). Le choix des décisions n'est plus celui exclusif de l'aménagiste forestier dans le but de valoriser au mieux la forêt à partir d'une connaissance technique et scientifique (Bertrand *et al.* 1999). Le contenu du plan d'aménagement devrait, par conséquent, être le résultat des négociations entre les différentes parties prenantes. Nous pouvons convenir avec Buttoud (2003) que des méthodologies associant les techniques de prise de décision, l'action communicative et la négociation, ainsi que la gestion des écosystèmes sont disponibles. Elles demandent simplement à être adaptées au cas des forêts tropicales. Les spécialistes de l'aménagement forestier se retrouvent aujourd'hui dans le même labyrinthe que les spécialistes des aires protégées, il y a une dizaine d'années. L'implication des populations locales et des autres parties prenantes dans la gestion des aires protégées apparaissait comme une «boîte noire» dont le décodage n'a été initié qu'à la suite d'un travail de conceptualisation de la gestion participative et des tests sur le terrain. Les résultats obtenus sont certes mitigés, mais les leçons apprises peuvent être très utiles sur le plan méthodologique.

### Introduire la «notion de social» dans l'aménagement forestier

La composante sociale de la gestion forestière est certes présente dans les actions qui ont mené à l'élaboration des principes, critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable. Dans les *Principes, Critères et Indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*, par exemple, la durabilité sociale est constatée en fonction du Principe 4 qui accorde la priorité à la qualité des relations entre le gestionnaire de la concession forestière, les ouvriers

forestiers et la collectivité en général. Les critères et indicateurs réunis sous ce principe tendent à promouvoir la culture de la concertation et de la négociation dans le choix des objectifs d'aménagement et à maximiser la contribution des concessionnaires à la mise en place d'infrastructures sociales de base dans les domaines de la santé et de l'éducation.

### Où en sommes-nous?

Tout cela est facile à dire, plus difficile à faire. Le *Plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines* publié par l'ATIBT (2001) énumère les actions réservées au «volet social» de l'aménagement des forêts:

- analyse de la situation socio-économique des populations;
- amélioration des conditions de vie et de bien-être des populations rurales et de la main d'œuvre de l'entreprise;
- maintien et exercice des droits coutumiers des populations;
- appui à l'organisation et au développement des activités socio-économiques;
- collecte des informations sur la chasse et le braconnage; et
- mise en place des mesures pour limiter la chasse et contrôler le braconnage.

Ces actions sont, d'une manière ou d'une autre, prises en compte dans l'élaboration des plans d'aménagement au Gabon, au Cameroun, au Congo et en République centrafricaine. Cependant, la profession reste encore sur sa faim. Ce qui manque dans la liste ci-dessus c'est l'action qui vise à faire réellement participer les parties prenantes à la prise de décisions liées à l'établissement et à la gestion de la concession forestière elle-même.

### Enseignements tirés des approches adoptées pour les aires protégées

En Afrique tout au moins, on ne peut pas dire que l'approche des questions sociales adoptée par les concessionnaires soit entièrement participatives. Les causes sont multiples, comme le démontre Pierre (en cours de publication). Mais on peut retenir, qu'en général, la dimension sociale de l'aménagement forestier apparaît encore comme une notion abstraite et floue qui fait l'objet d'interprétations diverses en fonction des représentations et des intérêts des différents acteurs. A ce problème de compréhension, s'ajoute celui du déficit de méthodologies adaptées à la complexité des environnements sociaux que l'on trouve en Afrique.

Les négociateurs en herbe  
Photo: CIB

